



Bulletin Municipal Officiel

DE LA VILLE DE SAINT-CLOUD



Centre alpin de la ville de Saint-Cloud à Tamie (près d'Albertville) - Savoie.

Cliché Jean MONSEL



PIERRE
CHEMISIER-TAILLEUR
 90, bd de la République - 605-53-15

R. BOURDOISEAU
 FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

optique médicale



montures
 et verres correcteurs
 de toutes marques

J. MIGNARD

PHARMACIEN / OPTICIEN

2 ter RUE ROYALE, SAINT-CLOUD TEL. 605-42-11

Giraudet
 TAILLEUR - COUTURIER

60, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 970-00-29

TAPIS et MOQUETTES
 DE FRANCE

Quoi de plus agréable que choisir sa MOQUETTE, son TAPIS, son ORIENT véritable ou sa TAPISSERIE d'ART en la 1^{re} organisation professionnelle française, quand on sait que toute la Direction générale est clodoaldienne et qu'à ce même titre, il vous est réservé sur tous les prix marqués une remise net de 7 % ?

95, avenue Kleber (place Trocadéro) - KLE. 03-41

11, place Maiesherbes (XVII^e) - MAC. 21-67

9 ter, bd Montparnasse (Duroc) - SUF. 68-00

Pour votre Pâtisserie,
 vos Lunchs, Cocktails,
 vos réceptions à domicile

Chevalier

PATISSIER - TRAITEUR

Ancien Pâtissier de la C^o Générale Transatlantique

5, rue Dailly, SAINT-CLOUD

Tél. 605-40-01

ELECTRICITE GENERALE
 Signalisation lumineuse - Eclairage public

R. TRILA

196, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 408-69-74

Agréé E.D.F. et Qualifélec

CHAUSSURES BEAUSOLEIL

160, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD

Dépositaire : Pieds sensibles BERTIN

CORDONNERIE

TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

INSTITUT PARAPACK

Traitement AMINCISSANT en exclusivité
Tous soins de beauté visage et corps

Irina MÉLIKOFF

Esthéticienne diplômée

124, boulevard de la République (Bât. E)
SAINT-CLOUD Tél. 603-75-28



EQUIP' CONFORT

50, rue Buzenval, 92 - SAINT-CLOUD

Tél. 408-84-27

REVETEMENTS DE SOLS
MOQUETTES
VOILAGES

AGENCEMENT APPARTEMENTS

GARAGE DE L'HIPPODROME

153, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

J. GUYOMARD MÉCANIQUE

Gérant libre

Tél. : 408-75-48

TOLERIE

PEINTURE

Peinture - Papiers peints - Pose de vitres

C. PAGEIX

39, avenue du Maréchal-Foch - 92 - SAINT-CLOUD

Téléphone : 605-48-71



VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

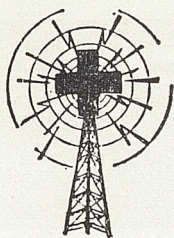
76, BVD HENRI-SELLIER

506-46-59

SURESNES



MERCEDES-BENZ



AMBULANCES - RADIO

DE SURESNES

506-22-22

506-43-45

CABINET DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE

Conventionné Sécurité sociale et Organismes sociaux

160, BOULEVARD

DE LA RÉPUBLIQUE

92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 603-63-20

TRAITEMENT POST - CURE
SAUNA - FINLANDAIS
DOUCHE FILIFORME
BAIN DE VARECH
BAIN DE BOUE
MASSAGES

MÉCANOTHERAPIE

VILLA HENRI IV

HOTEL - RESTAURANT

MENUS — CARTE — RÉCEPTIONS

43, boulevard de la République - SAINT-CLOUD

605-40-50

papounet s'agrandit...

prochainement au 15, rue de l'Eglise :

La nouvelle "boutique **papounet**"
mais

le petit magasin demeure

Madame LERICHE va y créer une

LINGERIE

(GAINE - SOUTIEN-GORGE - ETC.)

AUTO-ECOLE BEAUSOLEIL A. THUINET

Tous permis - Cours de code par projections

Cours de perfectionnement

160, boulevard de la République, SAINT-CLOUD

ON PREND A DOMICILE

Tél. 603-61-01 (l'après-midi)

Atelier de Dessin - Peinture - Céramique

ENSEIGNEMENT RAPIDE A LA PORTEE DE TOUS
COURS — LEÇONS PARTICULIÈRES
ENFANTS A PARTIR DE 7 ANS — ADULTES

Madame G. ROBIN, 102, bd de la République - 605-66-99

LEÇONS PARTICULIÈRES ET COURS " GUITARE "

Annick ROBIN, Professeur de l'Ecole d'Art Martenot
102, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Pour rendez-vous MOL. 66-99

TÉL. : 825-39-77

Entreprise de carrelages
Revêtements céramiques - Mosaïques
Maçonnerie - Travaux d'entretien

Baticéram



Noblesse de la Céramique

54, RUE GOUNOD, 92 - SAINT-CLOUD
J. DUQUESNOY, Directeur général

Crédit possible de 1 à 3 ans

Librairie des Lycées

(en face des lycées de jeunes filles et de garçons)

PRESSE - PHOTOCOPIE

97, bd de la République, Saint-Cloud - 605-42-90

CAFÉ - HOTEL - RESTAURANT

(Ouvert le dimanche jusqu'à 15 h)

" AU BEAU SOLEIL "

Cuisine soignée A. DEDENIS Prix modérés

159, bd de la République - SAINT-CLOUD - Tél. 408-66-66

COURS SECONDAIRE SEVIGNE

Direction générale

Tél. : 633-57-12

JEUNES GENS - JEUNES FILLES

EXTERNAT - DEMI-PENSION

Classes de la 6^e aux baccalauréats

B. E. P. C. - Baccalauréats A. B. C. D.

COURS ANNUELS - COURS DE VACANCES

237, Grande-Rue, GARCHES Tél. 970-08-46

LIBRAIRIE - PAPETERIE

Dépôt central de journaux et publications

J. Pleurdeau

16, rue Royale, SAINT-CLOUD - Tél. 605-43-47

" LE BEAU SITE "

TABAC - BAR - RESTAURANT
CAVE FINE

Pierre GERAULT

140, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 605-46-63

MINI-SHOP

13, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Pulls - Chaussettes - Foulards

MINI-CADEAUX

MINI-BROCANTE

ASSURANCES

TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES

VOIZARD BERNARD & Cie

27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

MOL. 69-93

Nous apprenons l'ouverture du cabinet dentaire de M. BONNEFONT René, diplômé de la Faculté de médecine de Paris, 150, boulevard de la République, Saint-Cloud, tél. 603-87-59. — Ce cabinet dentaire est exclusivement réservé à la pratique de l'ORTHODONTIE (appareils de redressements pour enfants et adolescents).

CENTRE CHIRURGICAL

Val d'Or - Saint-Cloud

14 et 16, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. : 825-59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNE avec la Sécurité sociale et de nombreuses mutuelles (S.N.C.F. - E.D.F. - G.D.F. - Fédérations mutualistes - Anciens combattants - Etc.)

BULLETIN



MUNICIPAL

Direction-Administration :
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

Le Maire,
La Municipalité,
Le Conseil Municipal
ont le regret de faire part du décès survenu subitement, en son domicile, le 6 Février 1969, de

Madame Veuve Pierre LORRAIN

Chevalier du Mérite Social
Conseiller Municipal

Présidente du Parrainage et de l'Aide aux Vieillards
Administrateur des Etablissements Hospitaliers

Avec elle disparaît une personnalité très connue de notre Ville et une figure originale à l'activité inlassable dont le franc-parler ne faisait pas oublier la bonté profonde, le grand amour du prochain qui fut sa raison de vivre pendant tant d'années. Ses « petits vieux » comme elle aimait à les appeler, n'oublieront jamais la sollicitude bienveillante avec laquelle elle se penchait sur leurs misères, prête à tout mettre en œuvre pour les soulager.

Son mari, M. Pierre **Lorrain**, Directeur aux Usines **Renault** fut tué, lors de la Libération, en accomplissant une action patriotique : celle de hisser le drapeau tricolore à la pointe de l'Île Seguin et c'est au titre de Veuve de guerre que Madame **Lorrain** fut élue au Conseil Municipal dès le 22 Juillet 1945, fonction qu'elle ne devait plus quitter.

Les nombreux amis qu'elle comptait en cette ville s'associent profondément au deuil de sa famille à laquelle ils présentent leurs très vives condoléances.

tribune libre

A la suite de la publication, dans le précédent numéro du Bulletin, du compte rendu des Cérémonies qui ont marqué en notre Ville, le 11 Novembre, le Cinquantième anniversaire de l'Armistice, nous avons reçu la lettre ci-dessous, de notre concitoyen, M. Robert **Mercier**.

Un Ancien Combattant clodoaldien, Médaillé Militaire, Croix de Guerre, auquel nous l'avons communiquée, nous adresse, à titre de réponse, la lettre que nous publions également.

Nous nous abstenons de tout commentaire pensant avoir ainsi fait le tour de la question dans un large esprit d'objectivité.

Monsieur le Maire,

Un article paru sous le titre « le Cinquantenaire de l'Armistice de 1918 » dans notre dernier bulletin municipal m'impose de vous faire quelques remarques ; je vous les adresse car cet article n'est pas signé.

Vous parlez de mépris, d'oubli à l'égard du passé, de tentative de faire passer dans la jeunesse la

(Suite page 2)

Monsieur le Maire,

J'ai pris connaissance, avec combien d'attention, de la lettre que vous avez reçue de notre jeune concitoyen. Je pense, qu'animé d'idées généreuses, ce qui est tout à son honneur, il ne situe pas bien exactement la question.

Sans relever les phrases qui font mal, car il s'agit

(Suite page 2)

connaissance de ces événements auxquels la France doit sa liberté.

J'ai été personnellement saturé de « Marseillaise », de discours, de défilés, de musique militaire, tant sur les ondes qu'à la télévision, j'ai même vu des affiches dans Saint-Cloud qui invitaient la population à participer aux diverses cérémonies du 50^e anniversaire.

Je suis assez jeune, je le précise (27 ans). Vous essayez d'amener dans la jeunesse, je cite « des sentiments de respect et de reconnaissance » vis-à-vis de la liberté actuelle de la France. Mais cette liberté, nous la devons à la guerre, aux guerres devrais-je écrire, aux millions de morts, à tous ces hommes, femmes et enfants qui ne peuvent témoigner et dont le silence nous étouffe.

Que les anciens combattants aient contracté au cours de leurs épreuves subies au long de ces infernaux maux de la guerre dans la boue et le sang, des amitiés, des contacts indélébiles, je ne le conteste pas, j'ai lu trop de livres sur ces guerres où l'on sent l'aventure mêlée aux drames, l'amour des hommes lié à la mort.

Que ces hommes se rencontrent, qu'ils relatent leurs émotions, commentent leurs souvenirs, rien n'est plus normal, mais j'aimerais tant qu'ils parlent davantage de l'absurdité de la guerre.

Je vous demande de ne pas essayer de nous faire draper de tricolore, le monde avance avec, ou sans nous, et il est bien triste d'écouter les nouvelles chaque matin. D'un bout à l'autre du monde, des hommes, des femmes et des enfants meurent tous les jours et ce, toujours au nom de la liberté...

La France, je n'ai pas besoin de vous le dire, ne s'est pas toujours battue, n'a pas toujours fait tuer ses enfants, uniquement au nom de la liberté, mais aussi au nom de la conquête, il est un bicentenaire, cette année, pour nous le rappeler.

Si les hommes de votre génération, pleinement responsables, dûment accrédités de responsabilités vis-à-vis de la population et en particulier de la jeunesse (la France future), entretiennent à l'esprit de ces enfants des mots guerriers, des mots grandioses, agitent des drapeaux chargés de sang, mais mon Dieu, de sang noble et généreux, alors sûrement soyez-en fiers, les jeunes perpétueront le souvenir de l'atrocité humaine, je dirai presque animale, et seront prêts comme leurs glorieux aînés à se faire tuer pour... pour quoi au juste ?...

Notre rôle de gens « civilisés » n'est plus dans cette voie, je songe à ce garçon Clodoaldien de ma génération dont j'ai vu le cercueil drapé de tricolore au pied de la mairie, tué pour la France en Algérie ; je dis tué et non pas mort car j'aurais pu être de ceux-là et aujourd'hui ce drapeau sur ce pauvre cercueil m'apparaît aussi fantasque, aussi désuet que le maquillage sur la face d'un clown triste. Dérisoire parure pour ce jeune homme au seuil de tant de choses à faire, de tant d'espérances. C'est le témoignage de ceux-là, de ces millions de morts qui me fait dire qu'il vous faut avant tout parler d'amour, de paix et d'humanisme, l'homme ne sera réellement valable et intéressant pour lui-même que le jour où il s'apercevra qu'il vit à côté d'un autre homme à lui tout semblable et qu'il n'y a que l'entente, dans la paix sereine et dans

l'abstraction de toute source d'intérêt vis-à-vis de son semblable qu'il pourra coexister, exister, se perpétuer, durer et Vivre...

C'est à vous, dirigeants, qu'il importe dans l'exemple quotidien et par les moyens dont vous disposez à tous les niveaux de guider la jeunesse dans la voie de l'amour et de la Paix.

Au cours d'une récente réunion qui groupait le Club 92 et la Maison des Jeunes, face à vos Adjoints et à vous, Monsieur le Maire, vous avez évoqué le manque d'intérêt que suscitait le bulletin municipal au travers du courrier que vous recevez en échange. Je vous avoue que je profite de cet article qui m'émeut sur le plan national depuis longtemps, pour faire écho à vos regrets et je souhaite, si vous le jugez bon, que vous fassiez paraître cette lettre dans le prochain numéro du bulletin dans une rubrique du genre « Courrier à propos de... ».

Je crois pouvoir penser qu'il en sera ainsi, et, Je vous prie de croire en mes sentiments sincères et respectueux vis-à-vis des anciens Combattants ainsi qu'envers vous, Monsieur le Maire, plus beaucoup d'espérances en ce qui vous et nous concerne.

Robert MERCIER.

Un Ancien Combattant (suite)

de nos camarades tombés au cours des combats, j'affirme que tous les hommes sensés désirent la Paix, l'espèrent de toute la force de leurs sentiments, à plus forte raison, parmi eux, les Anciens Combattants qui ont passé leurs plus belles années de jeunesse dans des conditions de vie qu'ils ne peuvent souhaiter à quiconque. Leurs douloureux souvenirs, sans doute les évoquent-ils encore quelquefois entre eux, mais sûrement pas pour glorifier la guerre et le souci qu'ils ont de venir en aide aux plus déshérités d'entre eux est bien pour eux le plus grand sujet de leurs conversations. Se désintéressent-ils, pour autant, de la Paix ? Ils ont payé durement pour savoir ce que c'est ! Ils ont désiré, d'un immense désir, que leurs descendants ne voient plus cela. Ils estiment qu'ils doivent témoigner ! Ils le font chaque fois que l'occasion leur en est donnée et si certaines dates ramènent des anniversaires qui semblent choquer ceux qui ne savent pas, ils ont bien le droit, en songeant plus particulièrement à leurs disparus, de rendre publiquement hommage à leur mémoire.

Tant que toutes les nations du Monde n'auront pas supprimé leurs hymnes nationaux, il est un peu surprenant de se dire saturé de « Marseillaise » surtout que la France n'exagère pas sur ce point, contrairement à beaucoup d'autres pays !

Jamais probablement il n'y eut tant de conflits sanglants sur notre planète. Tant d'intérêts sont en cause, hélas ! Le monde avance bien sûr avec nous et non pas sans nous. Nous avons l'obligation d'en tenir compte et cela n'est pas toujours ce que nous voudrions.

Mais revenons à l'action des Anciens Combattants pour la Paix. Leur Fédération Mondiale, à laquelle appartiennent les grandes associations françaises, ne reste pas inactive près des gouvernements et plus particulièrement sur le plan européen, la Confédération européenne a de nombreux échanges de vues.

Ainsi, en Septembre dernier, les représentants de 17 nations se sont-ils rencontrés. Plusieurs Ministres étaient présents, parmi les délégués à ce Congrès, où les discours prononcés mettaient l'accent sur les difficultés rencontrées. Le chemin est rude à parcourir, encore que ce jour-là, un immense espoir unanime a pu se constater en faveur de la Paix. Chemin difficile, certes, mais qu'il faut suivre. Œuvre de longue haleine, hélas ! mais des grandes choses doit-on désespérer ?

Quant à la littérature de guerre, elle est ce que sont les ouvrages de toutes natures. Les livres romancés ont plus de succès que les livres techniques ou réalistes qui cependant sont plus exacts !

Espérons donc en la sagesse des gens civilisés !

Ne nions pas le passé. Comme en notre temps, les erreurs n'ont pas manqué, les réussites non plus, dans tous les domaines. Tirons-en les conclusions, avec plus de facilités que jadis car nos moyens d'information sont plus grands. La tâche est sûrement compliquée. Mettons-y plus d'énergie et de compréhension mutuelle.

Ainsi, travaillerons-nous pour la Paix, chez nous et dans nos relations internationales pour l'avenir meilleur que tous nous devons désirer d'un même cœur.

UN ANCIEN COMBATTANT.

INAUGURATION DU MÉMORIAL DES RAPATRIÉS

Assistance nombreuse, dont une importante délégation de rapatriés de **Boulogne**, samedi 7 décembre 1968, au Cimetière de Saint-Cloud où avait lieu l'inauguration du Mémorial des Rapatriés de la région parisienne, érigé sur l'initiative de l'Amicale des Rapatriés de Saint-Cloud et des Hauts-de-Seine avec l'appui et le concours de la municipalité clodoaldienne.

Les Maréchaux de France, **Juin**, de **Lattre de Tassigny** et **Leclerc** honoraient de leur présence cette émouvante cérémonie présidée par M. Francis **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, Conseiller général, et M. Christian **Maréchal**, Président de l'Amicale des Rapatriés de la région.

Étaient également présents : M. Jean **Hacène**, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, représentant M. **Boitel**, Préfet des Hauts-de-Seine, MM. Edouard **Bonnefous**, Sénateur des Yvelines, André **Fosset**, Sénateur, Jacques **Baumel**, Député des Hauts-de-Seine, **Lagravère**, Président du Conseil Général du Département, **Pernin**, Président du Centre Démocrate de la région parisienne, Général **Giraud**, fils du Général **Giraud** qui commanda les troupes françaises en A.F.N., Commandant **Doubouy**, Président du Comité du Mémorial national d'Aix-en-Provence, Secrétaire général de Municipalités et Souvenirs, **Quère**, Secrétaire général de l'Anfanoma, **Millot**, Président de la section de Paris de l'Anfanoma, Mme **Jeanson-Moutte**, Présidente de l'U.F.R.A.N.A., Conseillère municipale de Boulogne, représentant M. le Maire **Agogué**, M. **Le Rallec**, Maire de Garches, le Conseil Municipal de Saint-Cloud et le Représentant de **Mgr Rodin** et de nombreuses autres personnalités.

Le Dr **Cor**, ancien Maire de Saint-Cloud d'Algérie, avait adressé un télégramme dans lequel il exprimait son émotion et ses regrets.

Les drapeaux des Associations patriotiques nationales, régionales et locales formaient la haie autour du Mémorial.

La musique de l'Infanterie de Marine ouvrit le ban et MM. **Chaveton** et **Maréchal** découvrirent la stèle sur laquelle on lisait : « A nos morts, civils et militaires restés malgré nous dans les cimetières d'outre-mer ».

Puis ce fut le dépôt de nombreuses gerbes et couronnes et la sonnerie « aux morts » retentit dans un silence poignant.

Prenant le premier la parole, M. Christian **Maréchal** rappela l'historique de ce monument.

« Voilà déjà 6 ans que nous nous sommes attachés à œuvrer pour donner aux Rapatriés un Monument du Souvenir.

« En ce sombre jour du 1^{er} Novembre 1962, nous avons été les premiers à imaginer, à concevoir ce projet. »

M. Christian **Maréchal** signale que sa réalisation a été plus longue que dans le Midi où les Rapatriés sont plus nombreux. Il remercie les diverses Associations et Personnalités qui, par leurs dons ou leur travail, ont contribué à l'érection de ce Monument. Il remercie également toutes les personnes présentes pour l'hommage qu'elles rendent ainsi « aux morts laissés là-bas » et exprime le souhait « qu'à la Toussaint, aux jours anniversaires de deuils, ce Mémorial soit fleuri par les Rapatriés de la région parisienne car il est bien « leur Mémorial ».

Lui succédant, M. Francis **Chaveton** ajoute ses remerciements personnels à ceux que venait d'exprimer M. **Maréchal**, puis se félicitant que la terre de Saint-Cloud ait été choisie pour l'implantation d'un tel Monument, à proximité du Mémorial de la France Combattante et du Cimetière américain, sis tous deux au Mont-Valérien, non loin du Mémorial de l'Escadrille La Fayette, sur le plateau même où se déroulèrent en 1871 les combats de Montretout-Buzenval, il devait conclure :

« C'est sans doute aussi en raison des relations si cordiales que nous entretenons naguère avec notre sœur : Saint-Cloud-en-Oranie dont le drapeau a été confié à notre ville et participe à cette manifestation comme un vivant symbole de cette patrie d'outre-mer.

« C'est donc désormais une terre du souvenir que celle-ci et nous assurons les familles que le climat qu'elles trouveront toujours dans ce cimetière les incitera à venir s'y recueillir souvent. »

Un quart de siècle de vie municipale 1940-1965 (suite)

LES « CARNETS » de M. Michel SALLES (VI)

24 août 1944 - (suite)

On pense bien que le nécessaire fut fait immédiatement. Ce fut de la façon suivante : Je suis de petite taille, je ne suis pas maigre... L'Officier est plus grand, plus svelte... Mes habits ne convenaient donc pas. Qu'à cela ne tienne... Je vais vers le café d'en

face. Je retrouve devant la porte les personnes qui m'avaient vu rentrer et qui avaient vu également arriver l'Officier allemand... Je leur dis : « Vous me connaissez. Vous êtes tous sûrs les uns des autres ? » — « Oui » me répondent-ils. « Il faut que je procure des vêtements civils à cet Officier qui a rendu d'éminents services à Saint-Cloud (notamment tunnel et prise de la Mairie) et qui veut quitter l'Armée... Les miens ne sont pas de la taille qui convient. Voulez-vous m'aider à trouver le complet nécessaire ? ».

Immédiatement deux d'entre eux courent chez eux rapportent chacun un costume. Je rejoins l'intéressé. Il s'habille en civil. Il me remercie, me fait ses adieux et part après que je l'eusse encore assuré de ma reconnaissance personnelle et de celle des Clodoaldiens, lui renouvelant, en outre, mes offres de services pour le cas où il éprouverait des difficultés dans son aventure qui commence...

Et, lorsqu'il passa devant le café, quelques minutes après, un des consommateurs lui lança gaiement :

« Mais, on a oublié le gilet. Voulez-vous qu'on aille le chercher ? »...

Il sourit en les remerciant, dit que c'était très bien ainsi et s'éloigna d'un pas tranquille, puis disparut au coin de la rue suivante...

Je reviens trouver les hommes qui se trouvent toujours devant le café, satisfaits d'avoir rendu service, et je demande à l'un d'eux, M. **Coat**, de passer dans la propriété voisine de la mienne pour prendre le sac contenant tous les effets et papiers de l'Officier dont il s'agit, afin de les mettre en lieu sûr. Ce qui fut fait immédiatement, car je craignais que des Allemands se trouvant encore dans le bas de la rue Pigache n'aient vu cet Officier entrer chez moi et viennent, par la suite, ne l'ayant pas vu ressortir, soit pour demander des renseignements, soit pour perquisitionner.

J'envoie ma fille chez des amis et je pars ensuite dîner et coucher chez d'autres amis, jugeant imprudent de rester chez moi vu les circonstances. Ma femme et ma belle-sœur gardent seules la maison.

Pendant le cours de la nuit, je suis en conversation téléphonique avec M. **Winkler**, avec la Mairie, la Police et mes Adjoints.

Le Dr **Kerber** m'avait dit, avant de me quitter, que la Feldkommandantur allait partir incessamment et que le tunnel ne sauterait pas. Je me rappelle, d'autre part, que dans la journée M. **Winkler** m'avait dit que la Feldkommandantur paraissait renoncer au dynamitage du tunnel. Elle expliquerait, au besoin, à qui de droit, qu'il n'y avait pas d'intérêt stratégique absolu et qu'au surplus, le temps des préparatifs lui manquait.

Enfin, dans la nuit (3 heures du matin), M. **Winkler** me téléphone :

« Je crois, me dit-il, les troupes parties... Il serait souhaitable que la garde des entrées du tunnel fût assurée dès l'éloignement des sentinelles... »

« J'y ai pensé, lui répondis-je, et j'ai déjà prié, par téléphone, la Gendarmerie de garder l'entrée Ouest et j'ai demandé à M. le Conservateur du Parc de faire garder l'entrée Est. »

25 août - Vendredi.

Je m'assure que les issues du tunnel sont gardées par les Français comme suite à mes conversations de

la nuit. Je vais remercier M. **Brunau**. Il téléphone à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées (M. **Méténier**) chargé de l'Autoroute. Ce dernier arrive en vélo. Je mets 4 pompiers à sa disposition pour reconnaissance des lieux avec lui et M. **Winkler** qui, aussitôt alerté, était arrivé, heureux du succès obtenu.

Le tunnel est intact. Il contient pour environ **4 milliards et demi** de matériel récupérable, à savoir :

- 1 canon antichar,
- de nombreuses grosses mitrailleuses Hotchkiss et allemandes,
- 300 à 400.000 cartouches environ,
- des milliers de grenades à main,
- 2.200 torpilles sous-marines environ,
- des quantités formidables d'explosifs (trinitrotoluène),
- de nombreux fusils Lebel, etc...
- des gyroscopes.

Le tout reste entre les mains de la France. Et Saint-Cloud a échappé au plus grand péril qui ait jamais menacé cette Ville.

Je reviens à la Mairie. J'y trouve à nouveau le Groupe conduit par M. **Pujol** pour prendre possession des pouvoirs. Satisfaction lui est donnée dans le calme, en présence de mes Adjoints, à l'exception de M. le Dr **Debat**, lequel était déjà reparti de la Mairie.

Et je vais ensuite déposer une gerbe de fleurs au Monument aux Morts.

Dans la soirée, profitant d'un rassemblement de la foule sur la Place de la Mairie, j'ai le plaisir d'annoncer à la population présente que tout danger relatif à l'explosion tant redoutée avait disparu... et qu'elle pouvait maintenant dormir tranquille.

Cette nouvelle est accueillie avec joie et applaudissements.

26 août 1944 - Samedi.

A 10 h 30, je réunis pour la dernière fois le Conseil Municipal de Saint-Cloud, avec l'autorisation, naturellement, du Comité de Libération.

J'ouvre la Séance par l'allocation suivante :

« Madame, Messieurs,

« C'était en Mai 1941... Je vous réunissais dans cette Mairie pour la première fois, en tant que Conseillère et Conseillers Municipaux.

« A cette date, je vous disais combien j'étais touché de la confiance que vous vouliez bien me témoigner en acceptant de venir collaborer à mes côtés.

« Vous comprendrez mon émotion, aujourd'hui, en vous réunissant pour cette séance de Conseil Municipal, de ce Conseil qui, depuis près de quatre ans, a administré — nous pouvons bien le dire — avec une sagesse exemplaire les affaires de notre chère Ville.

« Cette émotion, toute légitime, et que vous partagez, j'en suis sûr, avec moi est due, d'une part : à la grande joie que j'éprouve — que nous éprouvons — de voir notre Ville et une partie de la France, enfin libérées ; d'autre part, à la pensée qu'il nous faut, maintenant que notre mission est accomplie, nous séparer, nous qui, au cours de cette occupation, avons connu des moments difficiles que nous n'avons pu surmonter ensemble que grâce à un esprit d'équipe, de solidarité et de mutuelle compréhension.

« Notre but a toujours été, vous le savez, de sauve-

garder les intérêts de nos concitoyens. Nous y sommes, je crois, parvenus car nous laissons des affaires en ordre et une situation financière que quantité de Villes nous envieraient.

« Sur le plan social, nous nous sommes efforcés de faire le maximum : nos cantines, notre service sanitaire scolaire, notre Caisse des Ecoles, notre Bureau de Bienfaisance, ont rendu des services énormes et appréciés à la population.

« Pour les prisonniers, dont je souhaite vivement le retour, nous n'avons rien négligé et nous nous sommes toujours préoccupés d'adoucir leur sort et celui de leur famille, tant sur le plan matériel que sur le plan moral.

« Je n'ai pas, par ailleurs, l'intention d'énumérer ici tout ce que nous avons réalisé ensemble. Je me contenterai simplement de rappeler que, sans obérer les finances, puisque nous avons remboursé, par anticipation, 1.600.000 frs d'emprunts et que nous avons, à notre actif, un excédent de recettes de 4.300.000 frs, nous avons accru le patrimoine communal en acquérant la propriété Sivrais pour agrandir le Lycée de Jeunes Filles. Nous avons acheté le Garage Municipal, tous les terrains se trouvant Avenue Foch, compris entre ledit Garage et le Groupe Scolaire de la rue René-Weill, ainsi que le terrain de la rue des Ecoles, destiné à l'agrandissement du Groupe Scolaire du Centre.

« Permettez-moi, avant de terminer cette brève allocution, de vous remercier tous, mes Chers Collègues, pour l'aide constante et éclairée que vous n'avez cessé de m'apporter.

« Je remercie également Monsieur le Dr **Debat**, Délégué du Secours National, Président de la Croix Rouge et de l'Entraide Clodoaldienne, ainsi que tous les adhérents, pour la part active qu'ils ont prise en vue de soulager, à Saint-Cloud, beaucoup de misères et d'infortunes.

« Je souligne particulièrement les éminents services rendus par Mme **Fonty**, de l'Entraide, et par Mme **Roisin**, de l'Ouvroir.

« J'exprime aussi mes remerciements au personnel communal — titulaire et auxiliaire — à la tête duquel je classe avec une mention toute spéciale, M. **Bonni-faud**, notre dévoué et sympathique Secrétaire Général, et son Adjoint, M. **Baudry**.

« Je remercie enfin le personnel des Services Techniques, les Services de Voirie, de Mécanique, de Défense Passive, notre belle Compagnie de Sapeurs-Pompiers, ainsi que son sympathique Chef, le Capitaine **Ramette**.

« Bien qu'il ne fasse pas partie directement des Services Municipaux, j'associe à mes remerciements, M. le Commissaire de Police **Barthes** et ses Services, pour l'aide précieuse qu'ils nous ont toujours apportée.

« Avant de nous séparer, nous aurons, si vous le voulez bien, Madame, Messieurs, une pensée émue pour tous nos chers Disparus tombés au Champ d'Honneur, ainsi que pour nos prisonniers dont le sort actuellement ne peut nous laisser indifférents.

« J'ai commencé cette allocution en vous parlant de votre installation en cette Mairie et je me souviens qu'à cette époque, je vous disais que nous n'aurions

tous qu'un seul but vers lequel tendraient tous nos efforts : faire de la bonne et saine administration... C'est ce que nous avons fait et par cela même nous avons servi nos Administrés, notre Ville et notre Pays...

« Vous pouvez être fiers de ce que vous avez fait et j'ouvre cette Séance avec la conscience du devoir accompli. »

(A suivre).

Classes de neige - Classes de montagne - Colonies de vacances d'été, à TAMIÉ en Savoie

La Ville a fait construire, depuis 1964, près du Col de Tamié en Savoie, les bâtiments nécessaires aux séjours des classes de neige, de montagne et des colonies de vacances d'été des enfants de ses administrés.

Le site est merveilleux ; des hauteurs du Col, le coup d'œil est splendide.

Qu'il est difficile de décrire le monde enchanteur que découvrent les enfants à leur arrivée ! Au-dessus d'une plaine fertile, au carrefour de quatre vallées, nos bâtiments bordent la route des Grandes Alpes au milieu d'un vaste amphithéâtre de vallons charmants, de vertes collines et de promontoires enneigés qui offrent de magnifiques promenades en sous-bois, de belles excursions et des ascensions sans danger pour les élèves.

Son exposition favorable, son ensoleillement, son altitude (908 mètres) convenant parfaitement aux enfants, son enneigement exceptionnel, la nature de sa piste sur prairie, à l'abri de tout risque d'avalanche, l'aspect des forêts de sapins, font de TAMIÉ un lieu de séjour idéal pour de jeunes citoyens.

Parmi les innovations pédagogiques des dix dernières années, les classes de neige et de montagne sont, sans conteste, les plus efficaces.

Les classes de neige, c'est évidemment l'école, mais c'est tellement mieux ! Nous transportons, pour un séjour d'un mois, deux classes entières, maîtres et élèves, dans ce site montagnard de TAMIÉ qui permet non seulement un dépassement émerveillé, mais aussi une oxygénation sans précédent, avec un emploi du temps partagé entre l'instituteur et le moniteur de ski afin de mieux équilibrer leurs activités physiques et intellectuelles et leur donner une chance accrue de santé.

Le rythme de leur vie quotidienne s'aligne sur celui de la nature. Il en résulte pour tous un équilibre physiologique dont les bienfaits se font sentir ensuite toute l'année.

La vie collective que mènent les enfants développe leur sociabilité, l'éloignement de leur famille, une discipline différente, transforment les élèves et apprend aux maîtres à mieux connaître des garçons ou des filles qu'ils voient toute une journée et où les qualités de courage ou de cœur peuvent être appréciées autant que les connaissances scolaires.

Cette expérience vivante constitue pour tous une source exceptionnelle d'enrichissement.

Par ailleurs, les effets de l'altitude sont connus : croissance de l'appétit, résistance à la fatigue et au froid, diminution de la sensibilité nerveuse. Tous ces effets cumulés de l'altitude, du climat, de l'activité physique suivie, de la vie en groupe, demandent un sérieux contrôle médical ; aussi, outre l'infirmière qui y veille en permanence, un médecin de la région suit nos élèves régulièrement.

Après des journées intensivement remplies, des veillées attrayantes sont organisées, deux fois par semaine.

En classe de montagne, les promenades et excursions servent de leçon de géographie ou de sciences naturelles. L'expérience nous a montré que la pédagogie peut être renouvelée à la faveur des saisons ; en Novembre et en Mai, elle évolue énormément par rapport à Janvier et Février ; elle est tout autre en Juillet et en Août grâce aux découvertes des sorties quotidiennes.

La météorologie, l'étude du milieu paysan, le relief, la vie économique, l'hiver, la neige, l'alpinisme, l'histoire régionale, tout cela représente des sujets qui passionnent nos jeunes citadins.

Nos bâtiments sont neufs, bien conçus, accueillants, confortables et bien aménagés. Les défauts apparus à l'usage ont été corrigés ; l'insonorisation surtout a été nettement améliorée.

Notre personnel de service de recrutement local, discret et diligent, est dirigé par un savoyard jeune, intelligent, compétent et dévoué. La cuisine est digne d'un restaurant régional bien coté.

Lors de nos visites, nous ne demandons plus aux enfants s'ils s'y plaisent : cela se voit tout de suite !...

La Ville de SAINT-CLOUD, après les succès des premières années, essaye, dans la mesure du possible, car il faut tenir compte des saisons, d'utiliser au maximum ces bâtiments. Elle organise donc depuis maintenant deux ans :

- 2 classes de neige (Janvier/Février - Février/Mars),
- 2 classes de montagne (Novembre/Décembre - Mai),
- et 2 séjours en colonies de vacances (Juillet - Août).

C'est à l'intention de nos administrés, et particulièrement des parents d'élèves, que nous publions dans ce bulletin quelques photographies du site, des bâtiments, de la cuisine et du réfectoire de **Tamié**.

Colonie municipale de vacances d'été en montagne pour les enfants de 8 à 12 ans

La Ville de Saint-Cloud organise, pour les enfants de 8 à 12 ans de ses administrés, des vacances d'été, en montagne, en deux séjours, pendant les mois de Juillet et Août. Leur but est essentiellement éducatif, leur durée est temporaire tandis que leur structure humaine regroupe des enfants d'âges peu différents.

Notre colonie de vacances est mixte.

LIEU : Col de Tamié, Commune de Plancherine, arrondissement d'ALBERTVILLE, département de Savoie. A 908 mètres d'altitude, dans un cadre naturel de montagnes, c'est un site merveilleux, pittoresque,

peu accidenté, pas dangereux, ensoleillé, calme, bien à l'écart des villes bruyantes.

LOCAUX : Ce sont des bâtiments entièrement neufs, bien conçus (douches chaudes, chauffage approprié), vastes, avec des dortoirs éclairés par de larges baies donnant directement sur la montagne, permettant la détente par tous les temps, la lecture, les veillées récréatives et culturelles. Les environs immédiats offrent la possibilité de se vivifier par des marches en forêt.

BUT :

- rendre, aux parents, des enfants reposés nerveusement et physiquement ;
- faire passer aux enfants de vraies vacances ;
- prolonger l'éducation que l'enfant reçoit dans sa famille.

Toute la vie de notre colonie sera organisée dans ce triple but :

- avoir des enfants détendus ;
- leur offrir des vacances saines et heureuses ;
- poursuivre leur éducation en favorisant leur développement et leur épanouissement.

ENCADREMENT :

- 1 régisseur et du personnel de service provenant d'un recrutement local, nous ayant donné entière satisfaction depuis plusieurs années,
- 1 Directeur, des moniteurs et monitrices spécialement informés des conditions de vie et de travail en collectivité et en montagne ayant déjà assuré plusieurs séjours à TAMIÉ.

NOURRITURE :

- Les repas sont spécialement étudiés et soignés dans un bon esprit familial.
- Les **colis** individuels sont superflus et **interdits**.

VOYAGES :

- Les départs auront lieu, sous réserve des modifications dont vous seriez immédiatement prévenus, le :
- **LUNDI 30 JUIN**, rassemblement place de la Mairie, à 6 heures. Retour le **MARDI 29 JUILLET** à 22 h 30, place de la Mairie.
- **JEUDI 31 JUILLET**, rassemblement place de la Mairie, à 6 heures. Retour le **VENDREDI 29 AOUT**, à 22 h 30, place de la Mairie.

CONDITIONS :

Le prix de la pension est fixé en fonction d'un quotient familial mensuel. Le plus fort taux s'élève à 12 Fr par jour, voyage compris. Les cas spéciaux peuvent être soumis à l'appréciation du Bureau municipal d'Aide Sociale qui statuera sur une prise en charge éventuelle.

VACCINATIONS :

Pour être admis dans notre centre de vacances, les enfants doivent avoir subi :

- la vaccination antivariolique ;
- la vaccination antidiphtérique et antitétanique, remarque étant faite qu'une piqûre de rappel doit être effectuée au maximum tous les 5 ans ;

— la vaccination par le B.C.G. ou, à défaut, une cuti-réaction datant de moins de 3 mois.

La production de certificats attestant de l'accomplissement de ces obligations sera exigée avant le départ en colonie.

TROUSSEAU :

Toutes les indications seront données au moment de l'inscription.

ARGENT DE POCHE :

Il est de l'intérêt bien compris des familles que les enfants ne disposent, à titre d'argent de poche, que des sommes strictement indispensables à leurs besoins.

— A titre indicatif, il est préférable qu'ils ne détiennent pas une somme supérieure à 50 francs.

VOYAGE :

— Les enfants seront nourris par nos soins pendant le voyage.

— Des casse-croûte, des fruits, des boissons non alcoolisées et désaltérantes sont largement prévus.

INSCRIPTIONS :

— Les demandes d'admission à la colonie municipale d'été sont reçues en Mairie, par ordre d'arrivée et jusqu'à concurrence des places disponibles, bureau des Sports et de la Jeunesse, à partir du **1^{er} Avril 1969**.

RÈGLEMENT :

— En numéraire, à la Caisse du Percepteur, 20, rue du Docteur-Desfossez, Saint-Cloud.

— Par virement postal au C.C.P. du Receveur-Percepteur, Perception de Saint-Cloud, n° 9003-64-PARIS.

— Par chèque bancaire à lui remettre ou à lui faire parvenir.

Dans ces deux derniers cas, bien préciser : Colonie de vacances 1969, 1^{er} contingent : Juillet, ou 2^e contingent : Août.

EN DEUX VERSEMENTS :

— Acompte, au premier avis de la Perception (dès l'inscription définitive).

— Solde, au deuxième avis de la perception (immédiatement après le départ).

— Ressources :

QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL	PARTICIPATION JOURNALIERE
— jusqu'à 250 F.....	6,00 F
— de 251 à 300 F.....	7,00 F
— de 301 à 400 F.....	8,00 F
— de 401 à 475 F.....	9,00 F
— de 476 à 600 F.....	10,00 F
— de 601 à 800 F.....	11,00 F
— 801 et au-dessus.....	12,00 F

Frais de voyage compris.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie, Bureau des Sports et de la Jeunesse, téléphone : 605-42-05.

REPAS DE L'AMITIÉ

Le **Repas de l'Amitié**, offert par la Ville à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus, aura lieu le **dimanche 20 avril 1969, à 13 heures**, dans la **Salle des Fêtes municipale**, rue Hébert.

Cette manifestation, qui comporte une partie récréative, est destinée à rassembler les Clodoaldiens d'une même génération, quelle que soit leur condition sociale.

Tous les « Anciens » intéressés par cette journée amicale, sont priés de **se faire inscrire** à la Mairie, au Bureau d'Aide Sociale, entre le 15 mars et le **10 avril** (date limite).

Ceux que leur état de santé retiendrait chez eux pourront recevoir un colis. **Ce colis n'est destiné qu'aux personnes malades ou infirmes, dans l'impossibilité de se déplacer.** Elles devront, lors de leur inscription, fournir un certificat médical.

Le car de la Ville sera à la disposition de nos invités habitant loin de la Salle des Fêtes ou marchant difficilement. Ceux-ci voudront bien, en s'inscrivant, en aviser le Service Social.

Nous nous employons dès maintenant à faire de cette rencontre une réussite égale à celle de ces dernières années.

Comme d'habitude, bien entendu, les Anciens de la Maison Lelégard ne seront pas oubliés... et le déjeuner traditionnel leur sera offert le même jour, sans qu'ils aient à se déplacer.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Nous remercions encore toutes les personnes, habituées ou non, qui ont bien voulu répondre à notre **Questionnaire**. Nous avons enregistré avec plaisir de nombreux témoignages de satisfaction. Les critiques qui se sont fait jour portent essentiellement sur des points que nous connaissions déjà mais sur lesquels notre opinion a été ainsi confirmée. Majorité très nette en faveur du « libre accès » n'excluant d'ailleurs pas les services et les conseils des bibliothécaires ; désir de modernisation et, si possible, d'installation dans un local plus central et plus accessible : toutes ces questions demeurent à l'étude, ainsi que celle de la mise en service éventuelle d'un bibliobus : la solution ne dépend pas uniquement de nous ; il faut donc savoir attendre, mais nous ne perdons pas de vue cette importante affaire. Peu de reproches à l'égard du fonds lui-même, d'ailleurs en perpétuel accroissement et élargissement : témoins les quelques livres que nous signalons ci-dessous (parmi beaucoup d'autres...), cette remarque étant faite que les nouveautés indiquées ici (ou affichées dans la Salle de Lecture) sont toujours **très** demandées au début : patience !

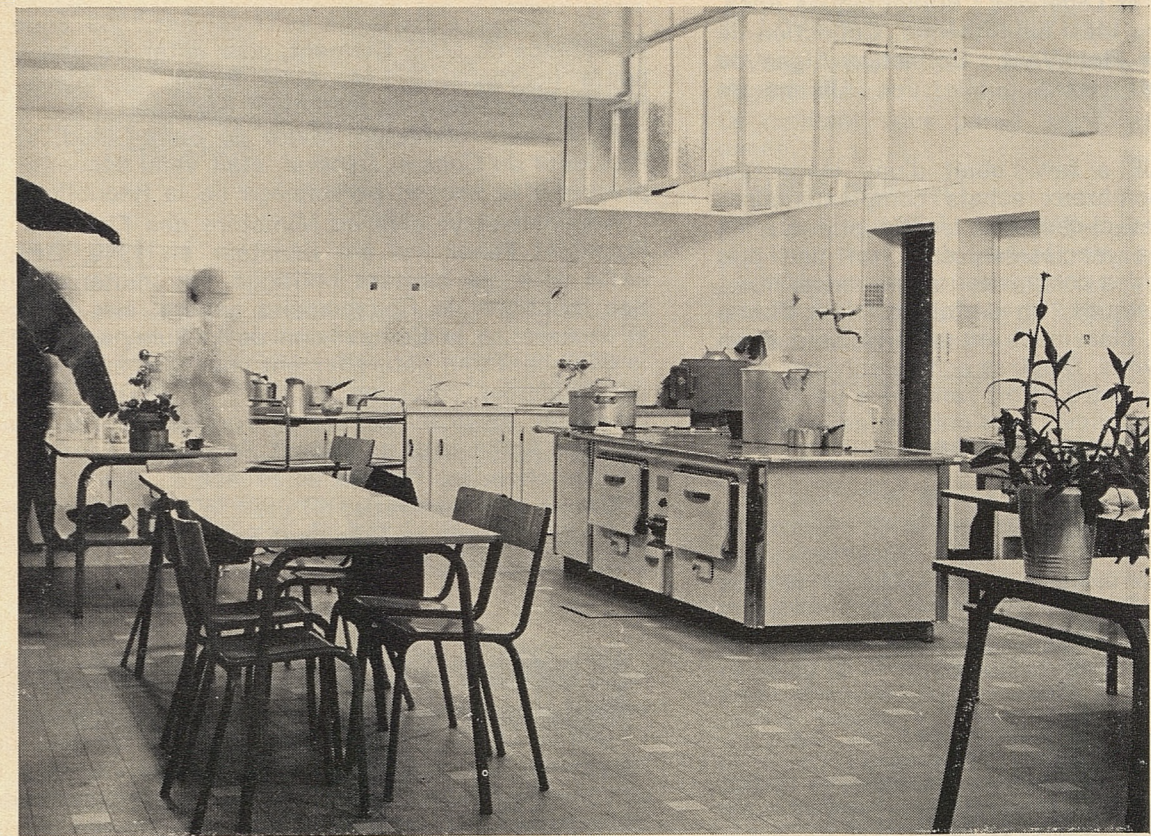
Ph. Erlanger : **Clemenceau** ; Lucie Faure : **L'autre personne** ; P. Gaxotte : **Mon village et moi** ; G. Buis : **La barque** ; G. Sand : **Correspondance** ; R. Barjavel : **La nuit des temps** ; Chichester : **Défi aux trois caps** ; F. Pouillon : **Mémoires d'un architecte** ; D. Morris : **Le Singe nu** ; L. Armand et M. Drancourt : **Le pari Européen** ; M. West : **L'île perdue** ; A. Soljenitsyne : **Le pavillon des Cancéreux** ; P. Daninos : **Le Major Tricolore** ; etc., etc...

Notre Centre Alpin de TAMIÉ (Savoie) près d'Albertville

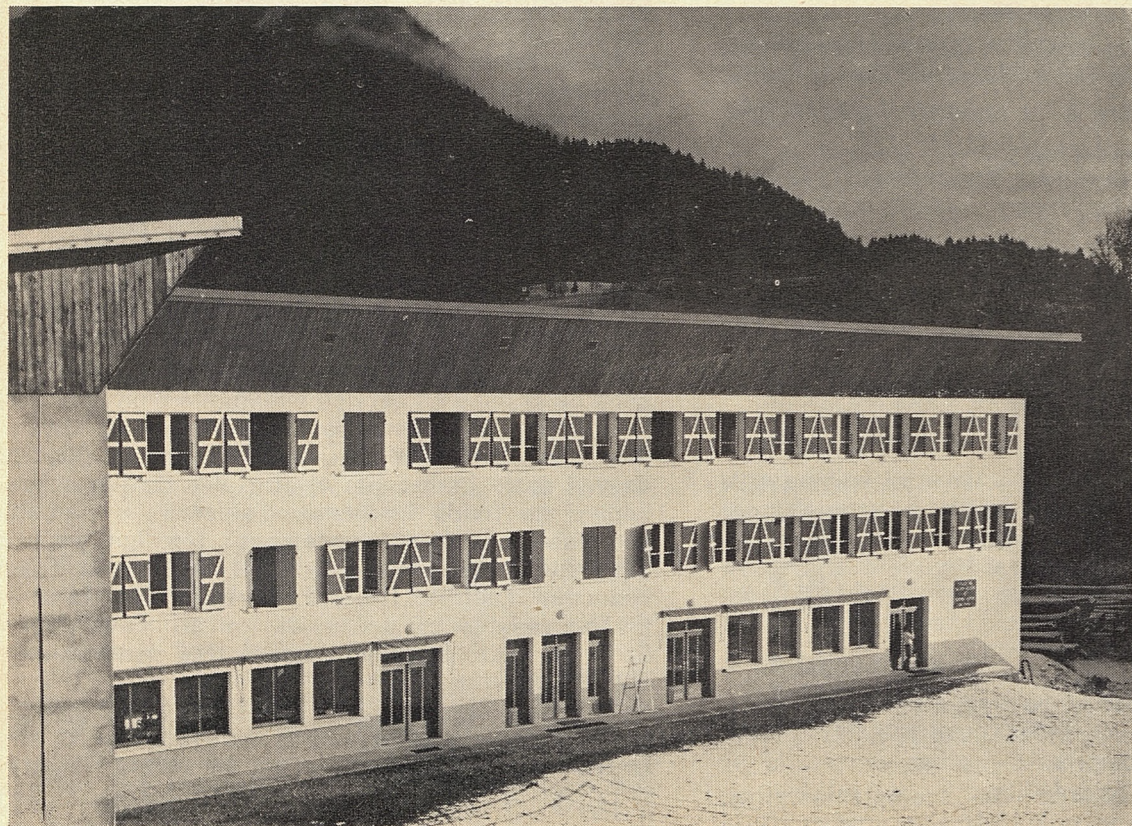
Situation générale



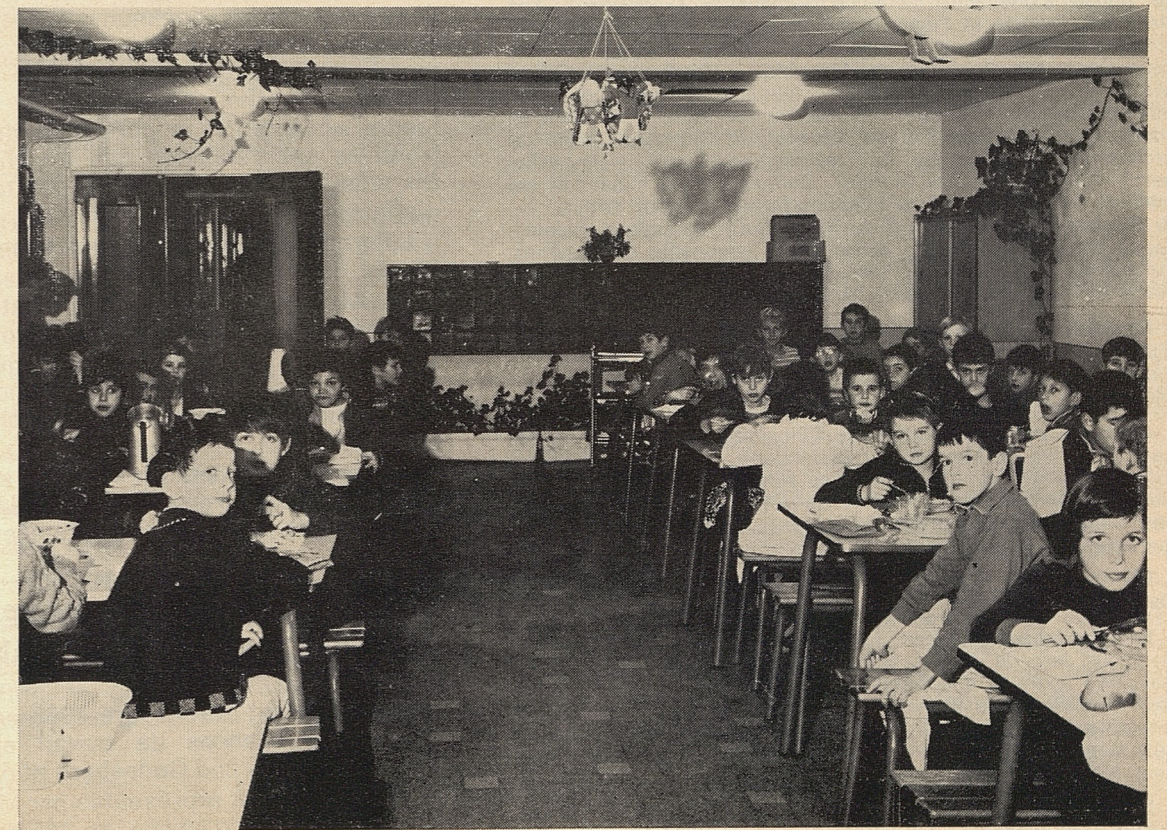
La Cuisine



Les Bâtiments



Le Réfectoire



Signalons aussi que la bibliothèque pour enfants et jeunes vient de dépasser le nombre de mille ouvrages, choisis pour la plus grande partie dans les collections suivantes : **Contes et Légendes ; Bibliothèques Rose, Verte, Rouge et Or ; Idéal-Bibliothèque, Collection de l'Amitié, Collection Plein-Vent ; Collection Signe de Piste et Ruban-Noir ;** sans oublier les **Albums de Tintin...**

La DISCOTHÈQUE a fait l'objet d'une inspection complète et de nombreux achats complémentaires que nous indiquons ci-dessous. L'optique a été de combler des vides manifestes dans un parti-pris d'éclectisme allant des compositeurs contemporains... aux opérettes classiques. Un certain nombre d'enregistrements parlés, classiques en général, sont aussi entrés dans nos rayons. D'autres achats suivront dans le même esprit ; si notre effort rencontre un accueil favorable, il sera poursuivi, sans oublier les amateurs de variétés, ni les jeunes, ni les enfants.

Liste des Nouveautés Discothèque :

J.S. Bach : Suites pour orchestre 1, 2, 3, 4, Choix d'orgue par Guillou, Passion selon Saint Matthieu, Messe en si mineur. — **Beethoven :** Sonates piano 31 et 32 par Kempff, Missa solemnis. — **Berlioz :** Damnation de Faust (sélection), L'Enfance du Christ. — **Brahms :** 1^{re} Symphonie par Münch. — **E. Chabrier :** Anthologie par P. Paray. — **E. Chausson :** Symphonie en si bémol. — **Chopin :** 1^{er} Concerto piano et orchestre. — **Debussy :** Prélude à l'après-midi d'un faune par Monteux, Nocturnes, Ibéria, par P. Paray. — **P. Dukas :** La Péri. — **C. Franck :** 3^e Choral par Litaize. — **Gounod :** Mireille, sélection. — **Haendel :** Le Messie, sélection. — **J. Haydn :** Les Saisons, sélection, Symphonies Les Adieux, La Surprise. — **Honegger :** Le Roi David, 4^e Symphonie. — **Kodaly :** Psaume Hongrois. — **Lalo :** Le Roi d'Ys, sélection. — **Liszt :** Prélude et Fugue sur Bach (orgue). — **Mendelssohn :** Le Songe d'une nuit d'été, 3^e Symphonie (Ecossaïse), Les Hébrides, Prélude et Fugue n° 1 (orgue). — **Mozart :** Don Juan (intégrale), Les Noces de Figaro (sélection). — **Paganini :** Les deux Concertos de violon par Ménuhin. — **Fr. Poulenc :** Stabat Mater. — **M. Ravel :** Rapsodie espagnole, Pavane pour une infante défunte. — **Rossini :** Le Barbier de Séville, sélection en français. — **C. Saint-Saëns :** Septuor, 5^e Concerto piano et orchestre. — **Fr. Schmitt :** La Tragédie de Salomé. — **Fr. Schubert :** 9^e Symphonie (La Grande), Quatuors en la mineur et sol mineur. — **R. Schumann :** 4^e Etude en forme de canon (orgue). — **R. Strauss :** Le Chevalier à la Rose, Suite de valse, Salomé, danse des sept voiles. — **Stravinsky :** Symphonie de psaumes, Pulcinella. — **R. Wagner :** Intégrale de Tristan et Yseult, Bayreuth 1966. — K.M.v. Weber : Anthologie, par R. Kubelick.

Musique contemporaine : **A. Berg :** Concerto à la mémoire d'un ange (violon), Concerto de chambre. — **Boulez :** Soleil des Eaux. — **Dutilleul :** Métaboles. — **Koechlin :** Les bandar-log. — **Messiaen :** Chronochromie, Catalogue d'oiseaux, par Y. Loriod.

Choix d'Opérettes : **R. Hahn :** Ciboulette (sélection). — **Le-cocq :** La Fille de Mme Angot (sélection). — **Fr. Lehar :** Anthologie par Métehen. — **Massé :** Les Noces de Jeannette (sélection). — **Messenger :** Sélection de Véronique. — **Planquette :** Les Cloches de Corneville (sélection). — **Varney :** Les Mousquetaires au Couvent (sélection).

Divers : Voix illustres : Georges Thill, En descendant le Danube, sélection viennoise.

Enregistrements parlés : Extraits de Knock, Les Vignes du Seigneur, Jean de la Lune, par Juvet, Boucher, Azaïs, Dearly. — **Bossuet :** extraits des Oraisons funèbres d'Henriette d'Angleterre, Henriette de France, le Prince de Condé. — **Corneille :** Intégrale du Cid par G. Philippe et le T.N.P. — **V. Hugo :** Hernani, sélections du Tartuffe, des Femmes Savantes — **Racine :** Bérénice, intégrale, Phèdre (sélection).

En outre, un certain nombre de disques tout aussi indispensables (par exemple : l'intégrale de Faust) sont en commande mais manquent chez les éditeurs.

CERCLE FÉMININ D'AMITIÉ EUROPÉENNE

Une réunion s'est tenue le 27 Janvier 1969, sous la Présidence de Mme **Clément**, pour entendre une éminente personnalité : M. Alain **Poher**, Président du Sénat et Président du Parlement européen.

M. Francis **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, Vice-Président du Conseil Général, était venu accueillir et présenter le second personnage de la République.

Administrateur civil au Ministère des Finances, le Président **Poher** est élu Sénateur en 1946. Depuis cette date, sa carrière politique est ininterrompue. Ses fonctions de Commissaire général aux Affaires allemandes, à la Commission de la Ruhr, à la CECA le désignent tout naturellement pour être élu membre du Parlement européen en 1951. Il en est l'actuel Président jusqu'au 10 Mars prochain. Il est aussi Maire d'Ablon depuis 1945 et Secrétaire général de l'Association des Maires de France.

Europe et Démocratie, tel était le titre de la conférence qui permit au Président Poher d'évoquer beaucoup de sujets.

Pour l'Europe

Dès 1945, il eut la chance de rencontrer Robert Schuman. « Un homme politique a besoin de chance, mais il a besoin de se mettre au service d'un idéal ». L'idéal de M. Poher, c'est l'Europe. Il est de ceux qui ne veulent pas croire à la fatalité des événements ni aux ennemis héréditaires. Tout en restant profondément patriote, il est bien évident que chaque patrie, par rapport à l'ensemble du monde, est trop petite. L'évolution de la science et des techniques impose des programmes communs, c'est la richesse des Etats qui peut permettre d'avoir un poids dans le monde moderne.

L'heure du choix est proche. Le 1^{er} Janvier 1970, il faudra accepter la suppression des contrôles à la frontière sur l'échange des marchandises entre les Six ainsi que l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires.

L'Europe est une nécessité absolue, mais dans la liberté d'expression.

M. Alain **Poher** est un démocrate, un homme profondément humain, cherchant à comprendre les problèmes de notre temps et si le Sénat conserve son pouvoir législatif, l'action de conciliation, constructive, patiente, tenace de son Président n'y sera pas étrangère.

Madame Clément, Présidente, se fait l'interprète de toutes pour remercier M. Alain **Poher** de son exposé et de nous avoir fait l'honneur de sa présence.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS

Les 10, 11 et 12 Octobre 1968 ont eu lieu à Saint-Cloud des séances de travail entre les Anciens Combattants de Bad Godesberg et de Saint-Cloud.

Ceux-là étaient représentés par M. et Mme **Mathieu**, M. **Dau**, M. Reischmann et M. Hartmann. Ceux de Saint-Cloud par les Présidents des Associations

d'Anciens Combattants, adhérents au Comité d'Entente.

Constatant la bonne amitié qui, dans le cadre du jumelage, s'est développée entre les diverses associations participantes, les personnalités présentes souhaitent que des échanges fructueux continuent à se développer, et en particulier font appel aux jeunes pour prendre la relève et assurer la pérennité de cet esprit de camaraderie.

Mise en garde

M. le Préfet nous prie de faire connaître que la « Fédération des Associations de Fonctionnaires, Agents et Ouvriers de l'Etat et des Services Publics, Anciens Combattants et Victimes de Guerre », Association déclarée (Loi 1901) et reconnue d'utilité publique, demeure un organisme **privé** dont les publications, quelles qu'elles soient, ne revêtent aucun caractère officiel.

Cette Association n'est en particulier nullement qualifiée pour tâcher d'obtenir, auprès d'établissements industriels ou commerciaux, soit directement, soit par des courtiers ou démarcheurs qui prétendraient agir au nom de M. le Préfet ou de fonctionnaires de la Préfecture, des insertions publicitaires pour un « Livre d'Or des Préfectures et Collectivités locales ».

distinctions honorifiques

Ordre National du Mérite

(J.O. du 20 Décembre 1968)
Ministère des Affaires Etrangères
(Décret du 16 Décembre 1968)

Officier : M. Mario SCIAKY, Industriel, Président Directeur Général de la Société **Sciaky**, 36 ans de services.

Ministère d'Etat des Affaires Culturelles
(Décret du 16 Décembre 1968)

Chevalier : M. GEOFFROY Martial-Louis, Jardinier en Chef du Domaine National de Saint-Cloud ; 30 ans, 8 mois de services civils et militaires.

Mérite Agricole

Ministère de l'Agriculture
(Arrêté du 4 Février 1969)

Chevalier : M. Michel BAUDOT.

Palmes Académiques

(B.O. du 29 Décembre 1968)
Ministère de l'Education Nationale
(Décret du 24 Octobre 1968)

Commandeur : M. le Général de Brigade CASSO, Commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (dont font partie les sapeurs-pompiers chargés de notre sécurité).

(Décret du 29 Janvier 1969)

Chevalier : Mme MICHEL Yvonne, Institutrice en retraite.

AUX CONTRIBUABLES

Communiqué de l'Union des Maires de l'Agglomération Parisienne

Vous avez reçu l'avertissement concernant les impôts locaux (Commune, Département, District...). Le montant vous paraît lourd, et croît d'année en année.

Sachez pourquoi !

La politique dite de « débudgétisation », instaurée par le V^e Plan d'Equipement, impose aux Communes, aux Départements, au District, et peut-être demain aux Régions, d'assumer 2/3 de la charge de tous les équipements collectifs.

Conséquences entre autres :

Constructions scolaires

Le coût des écoles primaires est transféré aux Communes dans une proportion croissante, par réduction progressive d'une aide de l'Etat qui ne tient pas compte de l'augmentation du prix des terrains intervenue depuis 5 ans, ni de celle des tarifs de la construction qui a atteint 26 % au cours de la même période. La même tendance se développe pour l'enseignement secondaire.

Logements sociaux en H.L.M.

Le système de crédit adopté contraint les communes et les départements soucieux de promouvoir la création de tels logements à assurer un important financement complémentaire, mis finalement à la charge des contribuables.

Ajouter à cela :

- l'augmentation incessante du nombre des services assurés au profit de la population, et l'inévitable alourdissement des charges qui en résulte ;
- la participation des contribuables de la région parisienne à la couverture du déficit de la R.A.T.P. et à la réalisation, par l'intermédiaire du District, d'équipements tels que le Métro Express Régional.

En regard de ce lourd passif, alors que l'Etat collecte 7/8^e du produit de la fiscalité et n'allège ni les impôts sur le revenu, ni les impôts indirects, les Communes enregistrent d'importantes baisses de recettes : réduction du produit de la patente par suite de la fermeture d'entreprises décentralisées ou de l'exonération dont certaines bénéficient ; suppression de la taxe locale, dont la formule de remplacement est encore mal définie et risque d'échapper au contrôle des élus locaux.

Les MAIRES des Communes des HAUTS-de-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-de-MARNE, constatant que l'augmentation du nombre de centimes additionnels s'accroît inévitablement, protestent contre cette hausse de la fiscalité locale, dont ils ne peuvent assumer la responsabilité et demandent instamment que soient une fois pour toutes précisés les devoirs respectifs de l'Etat et des Collectivités Locales quant à leurs obligations financières.

Signalons aussi que la bibliothèque pour enfants et jeunes vient de dépasser le nombre de mille ouvrages, choisis pour la plus grande partie dans les collections suivantes : **Contes et Légendes ; Bibliothèques Rose, Verte, Rouge et Or ; Idéal-Bibliothèque, Collection de l'Amitié, Collection Plein-Vent ; Collection Signe de Piste et Ruban-Noir ;** sans oublier les **Albums de Tintin...**

La DISCOTHÈQUE a fait l'objet d'une inspection complète et de nombreux achats complémentaires que nous indiquons ci-dessous. L'optique a été de combler des vides manifestes dans un parti-pris d'éclectisme allant des compositeurs contemporains... aux opérettes classiques. Un certain nombre d'enregistrements parlés, classiques en général, sont aussi entrés dans nos rayons. D'autres achats suivront dans le même esprit ; si notre effort rencontre un accueil favorable, il sera poursuivi, sans oublier les amateurs de variétés, ni les jeunes, ni les enfants.

Liste des Nouveautés Discothèque :

J.S. Bach : Suites pour orchestre 1, 2, 3, 4, Choix d'orgue par Guillou, Passion selon Saint Matthieu, Messe en si mineur. — **Beethoven :** Sonates piano 31 et 32 par Kempff, Missa solemnis. — **Berlioz :** Damnation de Faust (sélection), L'Enfance du Christ. — **Brahms :** 1^{re} Symphonie par Münch. — **E. Chabrier :** Anthologie par P. Paray. — **E. Chausson :** Symphonie en si bémol. — **Chopin :** 1^{er} Concerto piano et orchestre. — **Debussy :** Prélude à l'après-midi d'un faune par Monteux, Nocturnes, Ibéria, par P. Paray. — **P. Dukas :** La Péri. — **C. Franck :** 3^e Choral par Litaize. — **Gounod :** Mireille, sélection. — **Haendel :** Le Messie, sélection. — **J. Haydn :** Les Saisons, sélection, Symphonies Les Adieux, La Surprise. — **Honegger :** Le Roi David, 4^e Symphonie. — **Kodaly :** Psaume Hongrois. — **Lalo :** Le Roi d'Ys, sélection. — **Liszt :** Prélude et Fugue sur Bach (orgue). — **Mendelssohn :** Le Songe d'une nuit d'été, 3^e Symphonie (Ecossaïse), Les Hébrides, Prélude et Fugue n° 1 (orgue). — **Mozart :** Don Juan (intégrale), Les Noces de Figaro (sélection). — **Paganini :** Les deux Concertos de violon par Ménuhin. — **Fr. Poulenc :** Stabat Mater. — **M. Ravel :** Rapsodie espagnole, Pavane pour une infante défunte. — **Rossini :** Le Barbier de Séville, sélection en français. — **C. Saint-Saëns :** Septuor, 5^e Concerto piano et orchestre. — **Fr. Schmitt :** La Tragédie de Salomé. — **Fr. Schubert :** 9^e Symphonie (La Grande), Quatuors en la mineur et sol mineur. — **R. Schumann :** 4^e Etude en forme de canon (orgue). — **R. Strauss :** Le Chevalier à la Rose, Suite de valse, Salomé, danse des sept voiles. — **Stravinsky :** Symphonie de psaumes, Pulcinella. — **R. Wagner :** Intégrale de Tristan et Yseult, Bayreuth 1966. — K.M.v. Weber : Anthologie, par R. Kübelick.

Musique contemporaine : **A. Berg :** Concerto à la mémoire d'un ange (violon), Concerto de chambre. — **Boulez :** Soleil des Eaux. — **Dutilleul :** Métaboles. — **Koechlin :** Les bandar-log. — **Messiaen :** Chronochromie, Catalogue d'oiseaux, par Y. Loriod.

Choix d'Opérettes : **R. Hahn :** Ciboulette (sélection). — **Le-cocq :** La Fille de Mme Angot (sélection). — **Fr. Lehár :** Anthologie par Métehen. — **Massé :** Les Noces de Jeannette (sélection). — **Messager :** Sélection de Véronique. — **Planquette :** Les Cloches de Corneville (sélection). — **Varney :** Les Mousquetaires au Couvent (sélection).

Divers : Voix illustres : Georges Thill, En descendant le Danube, sélection viennoise.

Enregistrements parlés : Extraits de Knock, Les Vignes du Seigneur, Jean de la Lune, par Juvet, Boucher, Azaïs, Dearly. — **Bossuet :** extraits des Oraisons funèbres d'Henriette d'Angleterre, Henriette de France, le Prince de Condé. — **Corneille :** Intégrale du Cid par G. Philippe et le T.N.P. — **V. Hugo :** Hernani, sélections du Tartuffe, des Femmes Savantes — **Racine :** Bérénice, intégrale, Phèdre (sélection).

En outre, un certain nombre de disques tout aussi indispensables (par exemple : l'intégrale de Faust) sont en commande mais manquent chez les éditeurs.

CERCLE FÉMININ D'AMITIÉ EUROPÉENNE

Une réunion s'est tenue le 27 Janvier 1969, sous la Présidence de Mme **Clément**, pour entendre une éminente personnalité : M. Alain **Poher**, Président du Sénat et Président du Parlement européen.

M. Francis **Chaveton**, Maire de Saint-Cloud, Vice-Président du Conseil Général, était venu accueillir et présenter le second personnage de la République.

Administrateur civil au Ministère des Finances, le Président **Poher** est élu Sénateur en 1946. Depuis cette date, sa carrière politique est ininterrompue. Ses fonctions de Commissaire général aux Affaires allemandes, à la Commission de la Ruhr, à la CECA le désignent tout naturellement pour être élu membre du Parlement européen en 1951. Il en est l'actuel Président jusqu'au 10 Mars prochain. Il est aussi Maire d'Ablon depuis 1945 et Secrétaire général de l'Association des Maires de France.

Europe et Démocratie, tel était le titre de la conférence qui permit au Président Poher d'évoquer beaucoup de sujets.

Pour l'Europe

Dès 1945, il eut la chance de rencontrer Robert Schuman. « Un homme politique a besoin de chance, mais il a besoin de se mettre au service d'un idéal ». L'idéal de M. Poher, c'est l'Europe. Il est de ceux qui ne veulent pas croire à la fatalité des événements ni aux ennemis héréditaires. Tout en restant profondément patriote, il est bien évident que chaque patrie, par rapport à l'ensemble du monde, est trop petite. L'évolution de la science et des techniques impose des programmes communs, c'est la richesse des Etats qui peut permettre d'avoir un poids dans le monde moderne.

L'heure du choix est proche. Le 1^{er} Janvier 1970, il faudra accepter la suppression des contrôles à la frontière sur l'échange des marchandises entre les Six ainsi que l'harmonisation des taxes sur le chiffre d'affaires.

L'Europe est une nécessité absolue, mais dans la liberté d'expression.

M. Alain **Poher** est un démocrate, un homme profondément humain, cherchant à comprendre les problèmes de notre temps et si le Sénat conserve son pouvoir législatif, l'action de conciliation, constructive, patiente, tenace de son Président n'y sera pas étrangère.

Madame Clément, Présidente, se fait l'interprète de toutes pour remercier M. Alain **Poher** de son exposé et de nous avoir fait l'honneur de sa présence.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ D'ENTENTE DES ANCIENS COMBATTANTS

Les 10, 11 et 12 Octobre 1968 ont eu lieu à Saint-Cloud des séances de travail entre les Anciens Combattants de Bad Godesberg et de Saint-Cloud.

Ceux-là étaient représentés par M. et Mme **Mathieu**, M. **Dau**, M. Reischmann et M. Hartmann. Ceux de Saint-Cloud par les Présidents des Associations

d'Anciens Combattants, adhérents au Comité d'Entente.

Constatant la bonne amitié qui, dans le cadre du jumelage, s'est développée entre les diverses associations participantes, les personnalités présentes souhaitent que des échanges fructueux continuent à se développer, et en particulier font appel aux jeunes pour prendre la relève et assurer la pérennité de cet esprit de camaraderie.

Mise en garde

M. le Préfet nous prie de faire connaître que la « Fédération des Associations de Fonctionnaires, Agents et Ouvriers de l'Etat et des Services Publics, Anciens Combattants et Victimes de Guerre », Association déclarée (Loi 1901) et reconnue d'utilité publique, demeure un organisme **privé** dont les publications, quelles qu'elles soient, ne revêtent aucun caractère officiel.

Cette Association n'est en particulier nullement qualifiée pour tâcher d'obtenir, auprès d'établissements industriels ou commerciaux, soit directement, soit par des courtiers ou démarcheurs qui prétendraient agir au nom de M. le Préfet ou de fonctionnaires de la Préfecture, des insertions publicitaires pour un « Livre d'Or des Préfectures et Collectivités locales ».

distinctions honorifiques

Ordre National du Mérite

(J.O. du 20 Décembre 1968)
Ministère des Affaires Etrangères
(Décret du 16 Décembre 1968)

Officier : M. Mario SCIAKY, Industriel, Président Directeur Général de la Société **Sciaky**, 36 ans de services.

Ministère d'Etat des Affaires Culturelles
(Décret du 16 Décembre 1968)

Chevalier : M. GEOFFROY Martial-Louis, Jardinier en Chef du Domaine National de Saint-Cloud ; 30 ans, 8 mois de services civils et militaires.

Mérite Agricole

Ministère de l'Agriculture
(Arrêté du 4 Février 1969)

Chevalier : M. Michel BAUDOT.

Palmes Académiques

(B.O. du 29 Décembre 1968)
Ministère de l'Education Nationale
(Décret du 24 Octobre 1968)

Commandeur : M. le Général de Brigade CASSO, Commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (dont font partie les sapeurs-pompiers chargés de notre sécurité).

(Décret du 29 Janvier 1969)

Chevalier : Mme MICHEL Yvonne, Institutrice en retraite.

AUX CONTRIBUABLES

Communiqué de l'Union des Maires de l'Agglomération Parisienne

Vous avez reçu l'avertissement concernant les impôts locaux (Commune, Département, District...). Le montant vous paraît lourd, et croît d'année en année.

Sachez pourquoi !

La politique dite de « débudgétisation », instaurée par le V^e Plan d'Equipement, impose aux Communes, aux Départements, au District, et peut-être demain aux Régions, d'assumer 2/3 de la charge de tous les équipements collectifs.

Conséquences entre autres :

Constructions scolaires

Le coût des écoles primaires est transféré aux Communes dans une proportion croissante, par réduction progressive d'une aide de l'Etat qui ne tient pas compte de l'augmentation du prix des terrains intervenue depuis 5 ans, ni de celle des tarifs de la construction qui a atteint 26 % au cours de la même période. La même tendance se développe pour l'enseignement secondaire.

Logements sociaux en H.L.M.

Le système de crédit adopté contraint les communes et les départements soucieux de promouvoir la création de tels logements à assurer un important financement complémentaire, mis finalement à la charge des contribuables.

Ajouter à cela :

- l'augmentation incessante du nombre des services assurés au profit de la population, et l'inévitable alourdissement des charges qui en résulte ;
- la participation des contribuables de la région parisienne à la couverture du déficit de la R.A.T.P. et à la réalisation, par l'intermédiaire du District, d'équipements tels que le Métro Express Régional.

En regard de ce lourd passif, alors que l'Etat collecte 7/8^e du produit de la fiscalité et n'allège ni les impôts sur le revenu, ni les impôts indirects, les Communes enregistrent d'importantes baisses de recettes : réduction du produit de la patente par suite de la fermeture d'entreprises décentralisées ou de l'exonération dont certaines bénéficient ; suppression de la taxe locale, dont la formule de remplacement est encore mal définie et risque d'échapper au contrôle des élus locaux.

Les MAIRES des Communes des HAUTS-de-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL-de-MARNE, constatant que l'augmentation du nombre de centimes additionnels s'accroît inévitablement, protestent contre cette hausse de la fiscalité locale, dont ils ne peuvent assumer la responsabilité et demandent instamment que soient une fois pour toutes précisés les devoirs respectifs de l'Etat et des Collectivités Locales quant à leurs obligations financières.

LA DÉFENSE DES ARBRES : VIEILLE QUESTION...

Dans le bulletin des « Amis de Napoléon III », nous lisons ces lignes écrites par les Goncourt le 2 Février 1869 :

« Tous les arbres de Paris sont en train de mourir. Voilà bien des oïdiums depuis plusieurs années. La vieille nature s'en va. Elle quitte notre terre empoisonnée de civilisation ; et le temps est peut-être proche, où il faudra que le décor naturel soit façonné par l'industrie, un temps où les capitales modernes, les monstrueuses accumulations d'humanité n'auront plus d'ombre, et pour verdure que le fer-blanc découpé et peint des palmiers du bain de la Samaritaine. »

On voit par là que le problème des arbres et des espaces verts n'est pas propre à notre époque. Nous

avons maintes fois fait allusion, dans ce Bulletin, au souci que nous avons de la conservation des arbres. Si, malgré nos efforts, des raisons techniques ou de sécurité entraînent des abattages, que nous sommes les premiers à déplorer, du moins avons-nous le soin constant de faire replanter de jeunes sujets, partout où cela est possible. Cette préoccupation nous paraissant vitale pour conserver le caractère de notre verte banlieue.

Savez-vous que...

110.671 repas ont été servis
dans les cantines scolaires de la Ville
au cours de l'année 1968



La petite gare des Fêtes (ou du Débarcadère) Etat après la guerre de 1870
(Elle était située sensiblement à l'emplacement de notre actuelle Salle des Fêtes)

Document Collection G. Jouet.

avis officiels

A VOTRE SERVICE

Renseignements et Avis

Pour obtenir un des documents suivants, vous devez vous adresser :

— Carte Nationale d'identité

au Commissariat de Police judiciaire et administrative du lieu du domicile (taxe : 10 F).

En cas d'urgence justifiée :

à la Préfecture de Police, Paris (4^e), angle quai de Gesvre, rue Saint-Martin, rez-de-chaussée (taxe : 10 F).

— Passeport français

au Commissariat de Police judiciaire et administrative du lieu du domicile (taxe : 50 F).

En cas d'urgence justifiée :

à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 141 à 161, avenue Joliot-Curie, à Nanterre (taxe : 50 F).

— Laissez-passer pour mineurs

à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 141 à 161, avenue Joliot-Curie, à Nanterre (taxe : 5 F).

— Passeports collectifs

à la Préfecture des Hauts-de-Seine, 141 à 161, avenue Joliot-Curie, à Nanterre (taxe : 50 F).

— Permis de conduire

à la Préfecture de Police, Cour du 19-Août. Délai d'un mois, en moyenne, pour la délivrance du permis, après l'examen. Le certificat délivré par l'examineur est valable deux mois. (taxe, toutes catégories, y compris duplicata : 50 F).

— Carte grise en série normale

1. — Demandes déposées directement par les professionnels de l'automobile (véhicules neufs et véhicules d'occasion) et demandes déposées par des particuliers pour l'immatriculation de véhicules neufs :

à la Préfecture de Police, Cour du 19-Août. Les documents peuvent être retirés dans un délai de 24 heures, au même endroit.

2. — Demandes déposées par les particuliers pour l'immatriculation des véhicules d'occasion :

au Commissariat de Police judiciaire et administrative du quartier où est situé le domicile du requérant.

Des récépissés provisoires sont délivrés pour permettre la circulation des véhicules pendant la durée d'établissement des cartes grises qui sont retirées à la Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Cour du 19-Août, à l'expiration du délai réglementaire de 15 jours.

Taxes à acquitter dans les deux cas :

Voitures particulières : 20 F par CV ; 10 F par CV si le véhicule a plus de 10 ans d'âge.

Motos, scooters, vélomoteurs : 10 F par CV, 5 F par CV si le véhicule a plus de 10 ans d'âge. Tarifs particuliers pour les véhicules utilitaires suivant tonnage.

Tarifs duplicata : Voitures particulières, camions, remorques, moto : 20 F. Vélomoteurs : 5 F.

— Permis de chasse

— pour les personnes de nationalité française : Mairie de Saint-Cloud ;

— pour les étrangers : Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité, Escalier D, 4^e étage, galerie Sud, pièce 4.106. Les demandeurs doivent se procurer auparavant à la Mairie de Saint-Cloud un imprimé de demande revêtu de l'avis du Maire (taxes : 40 F).

— Délivrance et renouvellement du titre de séjour d'étranger (sauf première demande de carte de résident privilégié)

(pour toutes les nationalités à l'exception des travailleurs manuels portugais et yougoslaves) à la Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité. S'adresser au Bureau d'accueil qui dirigera sur le service compétent selon le cas (taxes : 15 F, la première année de séjour cette taxe n'est pas perçue).

— Titre de séjour d'étranger (suite)

(travailleurs manuels portugais et yougoslaves)

à la Préfecture de Police, Centre du 9 ter, boulevard Ney, à Paris (18^e) (même taxe que ci-dessus).

— Délivrance de carte de résident privilégié (à l'exclusion du renouvellement de cette carte qui s'effectue comme celui des autres titres de séjour)

Demande à déposer au service compétent pour le renouvellement du titre de séjour ou à envoyer par la poste à la Préfecture de Police, Direction de la Police Générale, 6^e Bureau - Etrangers, Paris (4^e) (taxe : 15 F).

— Demande de carte de commerçant, industriel ou artisan étranger (ainsi que les demandes de modification ou de transfert d'activité), renouvellement de cette carte

1^o Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité, Escalier E, 1^{er} étage, Galerie du Nord, pièce 1.510, pour solliciter la délivrance de la carte (ou la modification ou le transfert).

2^o Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité, rez-de-chaussée, Voûte Nord, Salle Nord-Est, pour solliciter le renouvellement de la carte. (Taxe : 1^o commerçant ou industriel : a) validité supérieure à 3 ans : 240 F ; b) validité supérieure à 1 an, mais inférieure ou égale à 3 ans : 120 F ; c) validité inférieure ou égale à 1 an : 7,50 F par mois — 2^o artisan : respectivement 120 F, 60 F, 3,75 F par mois).

— Titre de voyage pour étranger

à la Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité, rez-de-chaussée, Voûte Nord, Salle Nord-Ouest dite des passeports (taxe : 20 F).

— Visa de passeport étranger pour sortir de France

à la Préfecture de Police, place Louis-Lépine, Paris (4^e), Bâtiment Cité, rez-de-chaussée, Voûte Nord, Salle Nord-Ouest dite des passeports.

(Ces indications sont extraites du bulletin « Liaisons », revue mensuelle de la Préfecture de Police, N^o 155, Janvier 1969.)

Communiqué

Dans un souci d'uniformisation des nouveaux horaires des services fiscaux, et conformément aux dispositions adoptées pour l'ensemble de la Région Parisienne, M. le Directeur Départemental des Services Fiscaux a décidé que les Recettes des Impôts (Enregistrement et Domaines) seraient **fermées le samedi matin**.

Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} Mars 1969.

N.B. — Notre Recette-Perception, 20, rue du Dr-Desfossez, est **fermée** le samedi depuis le 1^{er} Août 1968 ; ouverte tous les autres jours (sauf dimanche et fêtes) de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 30.

Arrêté de M. le Préfet en date du 4 Novembre 1968

Ligne de Puteaux à Issy-Plaine

Le Préfet du département des Hauts-de-Seine,

ARRETE :

Article premier. — Les passages à niveau désignés ci-après de la ligne de **Puteaux à Issy-Plaine**, situés sur la Commune de Saint-Cloud, sont classés ainsi qu'il suit :

— n^o 1 : (K 13 + 554), rue des Milons, 1^{re} catégorie,

— n^o 2 : (K 13 + 926), rue Feudon, 1^{re} catégorie.

Ces passages à niveau sont munis de signaux lumineux avec deux demi-barrières à fonctionnement automatique annonçant aux usagers de la route l'approche des trains.

Article 2. — L'arrêté préfectoral du 30 Mai 1949 est rapporté en ce qu'il a de contraire aux dispositions qui précèdent en ce qui concerne le passage à niveau n^o 2.

Article 3. — L'arrêté du 26 Juin 1961, qui concerne le passage à niveau n^o 1, est abrogé.

Ne pas confondre « Inspecteur » et « Percepteur »

Ce n'est pas le percepteur qui vous impose, c'est l'inspecteur des impôts.

L'inspecteur des impôts (service des contributions directes) est chargé de l'assiette de l'impôt. La base qui sert de calcul de l'impôt est établie à l'aide des déclarations que vous soumettez. Si vous avez besoin de renseignements concernant le calcul de votre impôt ou la détermination de votre base d'imposition, c'est en principe lui seul qui est compétent pour vous les donner. Si vous contestez la base de votre impôt, il est inutile d'en saisir le percepteur.

Le percepteur est chargé du recouvrement des impôts. Il n'intervient pas dans l'établissement des impositions.

C'est lui, et non l'inspecteur, qui applique la majoration de 10 % pour paiement tardif.

C'est donc, en principe, au percepteur qu'il convient de s'adresser pour obtenir des délais de paiement, ou une remise de ladite majoration.

N.B. — L'inspecteur des impôts reçoit : à la Mairie de Saint-Cloud, le jeudi matin, de 9 h à 11 h ;

au bureau de l'Inspection, à Sèvres, 8, avenue de l'Europe, les mardis et vendredis, de 9 h à 11 h 30. Tél. : 027-01-37.

Avis Municipaux

(Rappel d'Arrêtés permanents)

I. Elagage des arbres et arbustes surplombant la voie publique.

Conformément à l'article 35 du règlement de Police Municipale du 23 janvier 1904 et à l'Arrêté Municipal du 8 septembre 1965, les propriétaires de terrains ou constructions situés en bordure de la voie publique sont invités à faire d'urgence l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux.

Ces prescriptions sont rappelées afin que l'élagage soit fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie, les branches ne devant pas dépasser sur la voie publique, ainsi que les lierres et autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture.

Il a été constaté en effet que, dans certaines rues de la ville, la végétation masquait des plaques de rues, des disques de signalisation routière ou des panneaux de voirie.

Les propriétaires devront donc prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les accidents éventuels dont ils seraient personnellement et civilement responsables.

II. Répression de la divagation des chiens sur les voies publiques de la Commune.

Conformément au règlement de Police Municipale du 23 janvier 1904, au règlement sanitaire départemental du 28 avril 1964 et à l'arrêté municipal du 17 octobre 1964, il est interdit aux chiens de divaguer sur la voie publique. Ils devront être tenus en laisse et n'accomplir leurs besoins naturels que dans les caniveaux des voies publiques, à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages cloutés.

Les infractions à l'arrêté en question seront constatées par des procès-verbaux de contravention qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Echange de logement

Echangerait : logement situé à Saint-Cloud, 1 grande pièce principale, alcôve, grande entrée, cuisine, salle de bains, W.-C. Tout confort. Immeuble ancien.

Contre : logement 3-4 pièces, tout confort. Standing. Loyer modéré. Saint-Cloud ou environs.

Mme **Hermelin**, 19, rue du Calvaire, **Saint-Cloud** (92). Téléphone : 408-37-39.

sociétés et associations

U.A.S. Saint-Cloud

La Section **foot-ball** de l'U.A.S. Saint-Cloud, actuellement en plein essor, cherche, pour la prochaine saison, des dirigeants pour s'occuper d'une équipe « Seniors » et de plusieurs équipes de « jeunes ».

Prendre contact, dès maintenant, avec M. **Amichaud**, Président, 108, rue de Garches, à Saint-Cloud. Tél. (le matin) : 603-87-78.

En outre, les jeunes gens (à partir de 10 ans) intéressés par ce sport, peuvent s'adresser aux entraîneurs le jeudi après-midi et le soir au Stade Municipal où tous conseils utiles leur seront fournis.

Croix Rouge Française Comité de Saint-Cloud

La session des cours de secourisme de la Croix Rouge Française, qui avait débuté en Octobre, s'est terminée le 15 Janvier 1969 par l'examen du Brevet National de Secourisme, qui sanctionne ces cours.

Durant ceux-ci, qui avaient lieu une fois par semaine, rue de l'Yser, au Centre Social, 45 personnes de tous âges ont été initiées aux techniques secouristes (brancardage, bandages, animation, protection civile, etc...) par un médecin instructeur.

La majorité des élèves ont réussi l'examen passé devant les médecins de la Croix Rouge et les instructeurs de la Protection Civile ; 23 se sont inscrits dans les Equipes secouristes et pourront ainsi participer aux postes de secours de l'Autoroute de l'Ouest et aux activités sociales du Comité.

Une prochaine session de secourisme aura lieu courant Octobre 1969 au Centre Social de la rue de l'Yser : toutes les personnes intéressées par ces cours y sont cordialement invitées et peuvent, d'ores et déjà, s'inscrire en envoyant leurs nom et adresse à la Croix Rouge Française, 175, boulevard de la République, à **Saint-Cloud**.

Comité Intercantonal de Secours aux Lépreux

Comme chaque année a eu lieu, le 4^e dimanche de Janvier, la Journée Mondiale des Lépreux, fondée il y a 16 ans, par Raoul FOLLEREAU.

Le Comité Intercantonal de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Meudon, Sèvres, La Celle-Saint-Cloud, Ville-d'Avray a participé à cette manifestation en organisant la collecte, dont le résultat est, cette année encore, supérieur à celui des années précédentes.

De nombreuses personnalités de notre Ville : docteurs, pharmaciens, architectes, directeurs de clinique, membres du Rotary et du Lions-Club, parmi lesquels plusieurs Conseillers municipaux, ont tenu à prendre part personnellement à cette collecte, aidés d'amis dévoués et de jeunes élèves de l'école Saint-Joseph.

En s'affiliant, en Novembre 1968, aux « Fondations Raoul FOLLEREAU », le Comité a voulu donner une garantie de plus, s'il en était besoin, que les fonds recueillis seront utilisés dans les meilleures conditions d'efficacité. Il espère que ces nouvelles dispositions inciteront le plus grand nombre de Clodoaldiens à manifester plus encore, par leur générosité, leur sympathie à l'égard de cette œuvre de solidarité internationale. (S'adresser à M. R. Renoux, Président, 19 bis, rue du Calvaire, à M. Pouzet, Secrétaire, 8, rue Emile-Verhaeren, à M. Haye, Trésorier, 7, rue des Renaudières, Garches.)

Club de Bridge de Saint-Cloud

Le Siège (provisoire) demeure 2, rue de l'Yser, où les réunions ont lieu normalement les lundi, jeudi et samedi à partir de 15 heures et, éventuellement, le vendredi à 15 heures et le soir de 20 à 23 heures, et le dimanche après-midi.

De plus, le Club sera heureux d'accueillir, occasionnellement, un ou plusieurs invités **le premier Samedi de chaque mois**.

Il existe une liste complète des Membres du Club, avec leur numéro de téléphone. Presque toujours **un ami motorisé se fera un plaisir** de prendre et de reconduire les personnes éloignées et sans moyen de déplacement.

Cotisations : le montant de la cotisation reste fixé à 50 F pour 1969. Trésorier : M. **Agostini**, 3, rue des Girondins (92) Saint-Cloud. C.C.P. Paris 4571.01.

Tennis-Club de Saint-Cloud

Le Comité Directeur du **Tennis-Club de Saint-Cloud** informe ses membres que l'ouverture de la saison 1969 est prévue pour Pâques. (Cette ouverture sera avancée ou retardée, suivant les conditions atmosphériques.)

Les demandes d'inscription pour les éventuels nouveaux Membres, sont reçues, dès maintenant, par M. A.J. **Coucke**, Sunnyside, 121, rue des Tennerolles, 92-Saint-Cloud. Tél : 408-86-87. Reçoit le matin, sur rendez-vous.

Les professeurs seront à la disposition des Membres à partir de Mardi 8 Avril 1969.

Les Boul'Dogs des Coteaux de Saint-Cloud

Les Boul'Dogs de Saint-Cloud se sont particulièrement distingués au cours de la Saison bouliste 1968. Ils sont respectivement Champions du Département des Hauts-de-Seine dans les formations suivantes :

Quadrettes Honneur : Clerc-Girard - Codeghini - Burrier - Bobbi.

Doublettes Honneur : Clerc-Girard - Codeghini.

Individuel Honneur : Codeghini

et sous-champions du Département en **Doublettes Promotion : Lelu - Rochas.**

Le jeune Gérard **Trigueros** faisait partie de l'équipe Cadet, Championnat du Département et 1/4 finaliste au Championnat de France.

L'équipe Quadrettes Honneur a représenté le Département au Championnat Régional de l'Île de France, dont elle a remporté le titre et au Championnat de France à Toulouse où elle n'a été éliminée qu'en 1/16 de finale.

Association nouvelle

Association Nationale des Anciens Combattants des Flandres et Dunkerque 40 (section des Hauts-de-Seine) : 1, parc de la Bérengère.

Président : M. G. CATALANO.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 1969

publié en application des dispositions de l'article 32 du Code municipal.

L'an mil neuf cent soixante-neuf, le Lundi trois Février, à vingt et une heures, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-CLOUD se sont réunis, sous la présidence de M. CHAVETON, Maire, pour la tenue de la séance à laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit.

Etaient présents : MM. CHAVETON, MONSEL, RAYNAUD, CLEMENT, COUTUREAU, MAILLET, de PLINVAL, GUICHARD, TENOUX, DELAHAYE, PETITVILLE, Mme CHOISET, Mme COUTANT, MM. RAVAISSE, PETITDEMANGE, Mme LORRAIN, MM. HARDOUIN, GUILLAUME.

Excusés : M. ROLLIN, Mme CLEMENT, MM. GIRAUD, LARIQUE, LEMONNIER, SCHMITT, COLIN, BEAUFOCHER.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. ROLLIN a donné pouvoir à M. GUICHARD,
Mme CLEMENT a donné pouvoir à M. CLEMENT,
M. GIRAUD a donné pouvoir à M. MONSEL,
M. LARIQUE a donné pouvoir à M. CHAVETON,
M. SCHMITT a donné pouvoir à M. PETIT,
M. COLIN a donné pouvoir à M. GUILLAUME,
M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. RAYNAUD.
M. C. GUICHARD est désigné comme secrétaire de séance à l'unanimité.

**

Le procès-verbal de la séance du 18 Octobre 1968 est adopté à l'unanimité. Toutefois, M. de PLINVAL signale que l'on a omis de noter son intervention concernant l'instruction musicale des jeunes. Dont acte.

Le Conseil, à l'unanimité :

1°) Autorise divers virements de crédits et ouvre certaines autorisations spéciales au titre de l'exercice 1968 ;

2°) Autorise le Maire à signer une nouvelle police d'assurance pour une voiture automobile utilisée pour les besoins du service et un avenant au contrat en cours pour changement de véhicule ;

3°) Autorise le Maire à signer un avenant à la police d'assurance de cyclomoteurs pour extension de garantie ;

4°) Décide la création d'un poste de sous-bibliothécaire. M. MONSEL, tout en votant pour, craint qu'il n'y ait pas dans l'avenir un développement espéré de la bibliothèque municipale ;

5°) Décide de rémunérer à compter du 1^{er} Janvier 1969, l'agent auxiliaire chargé de la halte-garderie de Montretout sur la base horaire du tarif de surveillance inter-classe du personnel enseignant ;

6°) Autorise le paiement d'honoraires d'avocat ;

7°) Fixe à compter du 1^{er} Janvier 1969 le montant de l'indemnité à attribuer à M. le Receveur-Percepteur, Receveur Municipal de la Ville ;

8°) Autorise le Maire à signer un contrat de prêt de 500.000 F destiné à financer partiellement l'acquisition d'une propriété privée pour l'aménagement d'une portion de territoire communal. M. DELAHAYE se fait préciser le projet en cours d'élaboration ;

9°) Fixe l'emploi des fonds versés par les promoteurs-réalisateur de l'opération immobilière - Rénovation de la Place Georges-Clemenceau (1^{er} versement) ;

10°) Pour raison d'économie, décide l'acquisition d'une voiture légère pour les besoins du Centre Aéré de TAMIE ;

11°) Accorde des subventions de fonctionnement pour 1969 à diverses sociétés locales ;

12°) Accorde une subvention exceptionnelle aux scouts et guides de France en compensation de l'abandon de leur baraque quai Carnot. MM. COLIN et GUILLAUME s'abstiennent à cause de propos irrespectueux tenus sur le plan national à l'égard des Anciens Combattants.

M. GUICHARD fait remarquer que les scouts de SAINT-CLOUD ne peuvent être tenus pour responsables quant à ces propos.

M. HARDOUIN regrette que ces jeunes ne participent plus jamais aux manifestations patriotiques ou nationales ;

13°) Accorde une subvention complémentaire pour l'érection au cimetière de SAINT-CLOUD d'un monument aux morts d'outre-mer ;

14°) Ne retient pas la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Association des Déportés du Travail et Réfractaires de la Région Parisienne pour l'érection d'un mémorial ;

15°) Autorise le Maire à signer un bail emphytéotique de 18 ans pour la mise à disposition d'une parcelle de terrain communal non occupé boulevard Sénard ;

16°) Autorise le Maire à renouveler le bail consenti à l'Administration des P.T.T. pour mise à disposition des locaux à usage de bureau de postes de Montretout (bail de 9 ans avec révision triennale) ;

17°) Autorise le Maire à signer un nouveau contrat avec la Société de Gestion d'Hôtels et Restaurants pour mise en concession des cantines scolaires municipales ;

18°) Accepte de rembourser les frais d'installations sanitaires effectués dans l'appartement de fonction par Mme la Directrice de l'école de filles des Coteaux ;

19°) Autorise le Maire à signer un avenant au contrat COFRATEL pour l'installation de deux lignes téléphoniques supplémentaires du réseau à la Mairie ;

20°) Supprime la régie de recettes des bains-douches municipaux ;

21°) Autorise le recrutement d'une infirmière temporaire pour le service médico-scolaire ;

22°) Autorise le Maire à signer un nouveau contrat d'abonnement (location et entretien) d'une machine à affranchir nécessaire du fait de la hausse des tarifs postaux ;

23°) Fixe le programme d'utilisation du crédit du fonds départemental scolaire ;

24°) Autorise la cession de terrains à l'Administration des Ponts et Chaussées en vue de la réalisation des travaux de l'autoroute A 13, sous réserve que cette administration fasse son affaire du relogement des familles et accepte la proposition des Ponts et Chaussées de reloger les personnes expropriées, contrairement à l'engagement pris par la Ville en 1940 ;

25°) Donne un avis défavorable au projet de suppression du passage à niveau PN 3 sur la ligne S.N.C.F. de PUTEAUX à ISSY-PLAINE, l'enquête publique révélant qu'il était préférable d'installer un passage à niveau automatique relié au passage à niveau PN 2 ;

26°) Autorise la rétrocession d'un délaissé de terrain à l'angle des rues Caroline et des Villarmains ;

27°) Donne pouvoir au Maire de signer l'acte de cession gratuite de terrains rue du Mont-Valérien et rue Caroline ;

28°) Complète sa délibération prise le 9 Février 1966 acceptant les dispositions du décret du 22 Novembre 1962 pour l'extension du C.E.S. rue Gounod, sous réserve qu'il n'y ait pas lieu de prévoir de fondations spéciales.

M. HARDOUIN informe le Conseil qu'au 10 Décembre 1968, le tableau rectificatif de la liste électorale faisait apparaitre 15.813 électeurs inscrits.

M. HARDOUIN remercie l'Assemblée d'avoir augmenté substantiellement la subvention accordée aux « AMIS DE SAINT-CLOUD ».

M. GUICHARD fait l'intervention suivante à propos du stationnement réservé au personnel de l'hôpital de SAINT-CLOUD :

« Je désire, au cours de ce Conseil Municipal, faire remarquer les faits suivants à propos du stationnement réservé au personnel de l'hôpital de SAINT-CLOUD (Place de l'Hôpital et ses alentours) :

« 1°) le stationnement réservé pour le personnel médical (médecins, chirurgiens, sages-femmes) est en fait et très souvent utilisé par le personnel subalterne (portier, filles de salle, étudiants en médecine) ;

« 2°) Un certain personnel de l'hôpital se moque éperdument de la réglementation en vigueur au sujet du stationnement : stationnement en double, voire triple file, blocage volontaire des voitures toute une journée, etc... Du reste, la demande fréquente de suppression des contraventions permet de tolérer et avalise cette situation anormale ;

« 3°) le comportement de ce personnel vis-à-vis de la population riveraine est des plus désinvolte, voire inamical (même vis-à-vis du service d'ordre) ;

« 4°) l'intention pour pallier ce soi-disant manque de stationnement réservé au personnel de l'hôpital serait de s'étendre jusqu'au parking de la gare. (S'il en était ainsi, l'accord du Conseil Municipal doit être sollicité).

« En fonction de ce qui précède, je tiens à vous faire remarquer :

« — que jamais nous n'avons de difficultés avec le Centre René-HUGUENIN à ce sujet ;

« — que le parking réservé à l'hôpital doit être celui des médecins et non au reste du personnel, sans quoi, il faut envisager très logiquement le parking réservé pour le personnel enseignant de l'École du Centre, de la Mairie, de la Perception, le personnel des P.T.T. Pourquoi pas ?

« Je demande donc que les dispositions qui avaient été prises en faveur des médecins et d'eux uniquement soient rappelées d'une façon ferme et pressante d'une part et que ces dispositions soient respectées mais non étendues à d'autres catégories de personnel qui n'ont rien à voir avec l'urgence médicale, d'autre part. »

M. GUICHARD remercie pour l'amélioration de l'éclairage du passage clouté rue Vauguyon - rue Dailly et de la protection des piétons au passage souterrain de l'autoroute.

A propos du stationnement de véhicules, M. RAVASSE fait à nouveau remarquer les difficultés de stationnement aux abords des usines DASSAULT.

M. VILLE signale les difficultés de stationnement rue des Millons les jours de marché.

M. DELAHAYE demande que soit étudiée la possibilité d'établir un feu tricolore rue du 18-Juin-Quai Carnot.

Le Conseil Municipal adopte le vœu suivant :

« Saisi par M. le Premier Adjoint, chargé des Affaires Scolaires, des multiples plaintes de parents d'élèves ;

« Regrettant l'attitude prise par le Directeur de l'école de garçons du groupe de Montretout et de sa femme, adjointe, depuis leur arrivée à SAINT-CLOUD, attitude qui porte un préjudice considérable à l'École Publique, les effectifs de l'école de garçons de Montretout ayant diminué d'un tiers depuis deux ans, de nombreux parents ne voulant plus confier leurs enfants à de tels enseignants ;

« Emu par la constance d'événements futiles qui prennent dans cette école une importance démesurée ;

« Demande avec force à M. le Préfet des Hauts-de-Seine et à M. l'Inspecteur d'Académie le déplacement des intéressés. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.

Le Secrétaire de Séance :
C. GUICHARD.

état civil

du 30 Novembre 1968 au 12 Février 1969

Naissances

Le Conte Guillaume Claude Pierre. **Jehanno** Aurélie Alice Bertha. **Ysambert** Philippe Roger Nicolas. **Béal** Emmanuel Christophe Xavier. **Gouasmat** Sylvestre Louis Claude. **Maupouet** Valérie Michèle Agnès. **Constantin** Jean Marie Martin Joseph Henri. **Cameron** Guy Edward. **Butterlin** Marc Bruno. **Verrier** Hélène Marie Martine. **Monnier** Agnès Denise Gabrielle. **Valleur** Sophie Paule Monique. **Thomas** Isabelle France. **Gouband** François-Jérôme Michel Daniel. **Courtesolle** Anne Josette Francine. **Sterchele** Stéphanie Patricia Madeleine. **Clermont** Aline. **Chevalier** Lydia Pierrette Aline. **Michelangeli** Philippe Louis. **Le Bail** Marc Bernard. **Jouanque** Emmanuel Vincent Arnaud Michel. **Cankovic** Valérie. **Gonzales** Gilles José. **Lepoutre** Olivia Myriam. **Bonnet** Stéphane Paul Louis. **Hemond** Yvon. **Frémy** Séverine Nicole Thérèse. **Damascene-Galpin** Marc. **Poulet** Cécile. **Caballero** Sylvia. **Desmurs** Christelle Léopoldine Renée. **Barat** Jean-Marc. **Denys** Aline Janique Victoria. **Garnier** Frédéric Stéphane. **Templier** Sébastien Marc Robert. **Montuelle** Eric Alexandre Emile. **Charlier** Bruno. **Ouchenir** Said. **Rodes** Jean-Luc Olivier. **Billy** Yannick Claude Emile.

Mariages

Fresneau Michel Victor Pierre et **Noiraud** Nadia Marie Blanche. **Desbourdes** Marc Victor et **Schurr** Barbara Maria. **Davanture** Ginette Juliette et **Faes** Honoré Arthur. **Pichon** Alain Jean Jacques et **Soyer** Chantal Marcelle Marie Denise. **Langlade** Jean-Louis Pierre et **Baille** Geneviève. **Cuche** Daniel Jean Louis et **Berthou** Michelle Chantale. **Margerand** Jean-François André Marie et **Duprat** Odile Marie Simone. **Romanelli** Egidio José et **Balande** Anne Marie. **Chassanite** Michel Jean Clément et **Bourgeois** Anne Michèle. **Masson** Jean-Pierre et **Fernandez Fernandez** Irène. **Damascène-Galpin** Erik Damien et **Zulméa** Théodora. **Carle** Philippe Marc André et **Des Moutis** Diane Isabelle Française. **Dumas** Jean Claude Daniel Henri et **Gérardin** Dominique. **Hamon** Bruno Marie Henri et **Gobert** Michèle. **Pedegert** Hervé René et **Bruchmann** Monique Anna. **Lekarski** Siméon et **Préau** Nicole Paule. **Kasolowsky** Reiner Hermann Gustav et **Malbrunot** Odile. **Abergel** Salomon Haïm et **Palluel** Ginette Marguerite. **Garcia Menendez** Celestina Generosa et **Gonzalez Martinez** Manuel Maximino. **Israël** Soliman et **Gatelet** Lydie Danièle. **Lescher** Bernard Robert et **Bourboulon** Hedwige Marie Marguerite. **Hodan** Jean Claude Paul et **Godard** Renée Maria Line. **Sass** André Georges et **Glemet** Hélène. **Marcout** Gérard André Francis et **Agnew** Elizabeth. **Béavoqui** Gilbert et **Marx** Danielle Micheline. **Vidal**

René Henri et **Pernes** Jacqueline Augustine. **Vermeulen** Daniel André et **Nez** Geneviève. **Zimmer** René et **Pedrero** Catherine. **Landrot** Philippe Henri et **Münster** Sigrid. **Maistre** François Charles et **Pajot** Aurore Maria. **Delor** Michel Paul et **Evrard** Marie-Hélène Madeleine Française. **Rosset** Maurice Marcel Joseph et **Chanut** Geneviève Liliane Joséphine.

Décès

Brindejonc de Treglodé Jean-Pierre Roger, 14 ans. **Perez Gomez** Primitivo, 51 ans. **Antoniazzi** Marguerite, Vve **Gouvernaire**, 85 ans. **De Rochecave** Henriette Georgette Marie, Vve **Hillworth**, 91 ans. **Lévy** Alice, Vve **Aron**, 95 ans. **Bruneau** Sylvie, 4 mois. **Brun** Isabelle Pierrette, 1 jour. **Barré** Marcel Hippolyte, 66 ans. **Bouillier** Marie Appoline, Vve **Eybert**, 86 ans. **Lecat** Maximilienne Marie Albertine, Femme **Chandelier**, 78 ans. **Soustrou** Ludovic Pierre Marius, 67 ans. **Travers** Alphonsine Léontine, Vve **Biesbrouck**, 86 ans. **Le Couteulx de Caumont**, Louis Charles Emmanuel Henri Joseph, 67 ans. **Roday** Marthe Sidonie, Vve **Guillet**, 81 ans. **Cortailod** Lucien Charles Georges, 84 ans. **Levi** Maurizio, 48 ans. **Chauvet** Georges Marius Abel, 63 ans. **Dupont** Eliane Rachel Victorine, Femme **Bensdorp**, 55 ans. **Auger** Corine Conchita Jeanine, 7 jours. **Jeanvoine** François, 22 ans. **Feuilatre** Camille Céline, Vve **Rohr**, 84 ans. **Flament** Robert Charles Henry, 64 ans. **Kostova** Vilma, Vve **Sidler**, 61 ans. **Duché** Paul Louis, 91 ans. **Choffard** Marie Julienne, Vve **Christophe**, 93 ans. **Virlouvet** Marthe Suzanne, Femme **Boureau**, 75 ans. **Bouffon** Lucie Camille, Vve **Lentz**, 81 ans. **Delebecq** Léonard Désiré, 82 ans. **Leroux** Jacqueline Cécile, Femme **Lallemant**, 59 ans. **Gonin** Charlotte, Vve **Lavocat**, 93 ans. **Minié** Emile Aurélie Berthe, Vve **Ouvriet**, 92 ans. **Boulay** Gabrielle Julienne, Vve **Otiker**, 88 ans. **Denis** Andrée, Vve **Brault**, 85 ans. **Vernon** Marcelle Juliette, Femme **Desfemmes**, 70 ans. **Andrieu** Jean Marie, 64 ans. **Jacquet** Marie Madeleine, Femme **Plazer**, 61 ans. **Siriex** Jean Jacques, 58 ans. **Gaulupeau** Paulette, Femme **Assatiani**, 55 ans. **Quétat** Maria, Vve **Bourgeois**, 87 ans. **Toupin** Anne Marie, Vve **Hamon**, 69 ans. **Lerondeau** Marthe Eugénie, Femme **Gridaine**, 73 ans. **Jacta** Marcel René, 72 ans. **Souquières** Hippolyte Auguste Paul, 65 ans. **Crozier** Eugène, 57 ans. **Kerrien** Léon, 57 ans. **Dujardin** Camille Hermance, Femme **Lageyre**, 65 ans. **Leclercq** Marguerite, Vve **Lorrain**, 71 ans. **Le Bail** Raymond, 56 ans. **Collignon** Cécile Raymonde Marcelle, 6 mois. **Deon** Violetta Céline, Vve **Balesdent**, 57 ans. **Bidard** Elisa Armandine, Vve **Piccot**, 85 ans. **Thellier** Maurice, 47 ans. **Winkelmann** Ida Amanda, Vve **Louvet**, 93 ans. **Demouchy** Alfred, 82 ans.

Laboratoires Franay
 Tirages Cinématographiques

L.T.C

19, rue Marius-Franay, SAINT-CLOUD (S.-&O.)
Tél. : MOL 69-20

DELARFEUX & Cie

Entreprise de peinture

38, rue Gounod - SAINT-CLOUD

Tél. : MOL. 44-48

CONTRE LA PERTE, LE VOL, L'INCENDIE
Pour vous aider dans l'ACQUISITION, la CONSTRUCTION, la
REPARATION de votre appartement

AYEZ UN LIVRET DE CAISSE D'ÉPARGNE :

Livret ordinaire :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 3 % net d'impôt

Livret supplémentaire « B » :

Maximum des dépôts 15.000 F - Intérêt 2,25 % (impôt déduit)

Livret Epargne-Logement :

Maximum 40.000 F - Intérêt 2 % net d'impôt

TOUTES OPERATIONS A VUE ET SANS FRAIS

SAINT-CLOUD, 29, rue d'Orléans - Tél. : 825-64-65

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

M. ESTEVES & Cie

41, rue Sevin-Vincent - SAINT-CLOUD - Tél. 408-87-47

Béton armé - Canalisations - Travaux en tous genres

AUTO-ÉCOLE

J.-J. ROLLIN

7, rue Coutureau, 92 SAINT-CLOUD
(près de la gare)

Tél. : 605-64-98

Bureau à CARCHES - Tél. : 970-02-52

ENTREPRISE PAYSAGISTE

A. CANTIN & FILS

13, rue Sevin-Vincent, SAINT-CLOUD - 408-89-25

MONCEAU - TAPIS

30, rue de Chazelles - PARIS (17^e)

CHOIX IMPORTANT

Carpettes - Moquette - Revêtements de sol

★ ★

POSE GARANTIE PAR NOTRE MAISON

Téléphoner à 924-39-41 et 42

pour tous conseils sur votre choix

Distributeur agréé

FRANCE-TAPIS - TAPISIFT

**TOUS PROBLÈMES
DE POMPAGE**

**Tous débits
Toutes pressions**

DEPARTEMENTS

- Ménager, Agricole
- Pulvérisation
- Industrie générale
- Protection incendie
- Chauffage

**POMPES
GUINARD**

**40, RUE DE FOUILLEUSE
92-SAINT-CLOUD
Téléphone : 408 82-35+**

PFG

S. A. au capital libéré de 57.600.000 F

Fondée en 1848

66, boulevard Richard-Lenoir — PARIS (XI^e) — 805-08-90

Concessionnaire du Service Municipal des Pompes Funèbres de la Seine et de la Région Parisienne

Bureau Officiel à Saint-Cloud : 15, rue de l'Église - 605-41-48

Avantages spéciaux aux assurés sociaux et organismes mutualistes

Avions Marcel Dassault

AVIONS - ENGINES - EQUIPEMENTS - MATERIELS ELECTRONIQUES

ATELIER DE **TOLERIE** EN SOUS-SOL ATELIER DE **PEINTURE**
AGREES PAR LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Agent
FIAT

**PASTEUR
AUTOMOBILES**

29, rue Pasteur
SAINT-CLOUD

603-23-24

Ateliers
agrées
SIMCA

SERVICE DE LOCATION SANS CHAUFFEUR

Conditions spéciales de location
pendant l'immobilisation de votre voiture

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVES
Entreprise Marcel PLANTIVAUD

20, rue de Garches - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-65-35

PEINTURE — DECORATION
Raymond LAMPENS

24, rue Gounod - 92 - SAINT-CLOUD

Tél. : 605-98-11

PEDICURE MEDICALE

Diplômée d'Etat

Ancienne élève de l'Institut national de podologie

175, Boulevard de la République — SAINT-CLOUD — Tél. 603-84-03

Soins des pieds et traitement de leurs affections
Verrues plantaires
Massages - Rééducation post-opératoire
Beauté du pied

FOURNITURES GENERALES POUR L'ELECTRICITE

E^{ts} Belcord

161, boulevard de la République - SAINT-CLOUD
Téléphone : 408-63-64

PAUL DAHL

EQUIPEMENT DE FREINAGE A AIR COMPRIME
CONTACTS ELECTRIQUES

24, quai Carnot, SAINT-CLOUD - Tél. 605-67-25

ENTREPRISE DE BATIMENT
ET DE TRAVAUX PUBLICS

TORRÈS & Cie

73, rue des Tennerolles - SAINT-CLOUD - Tél. : 408-88-88

TOUTE LA FOURNITURE POUR LE BATIMENT

E^{ts} Louis RABONI & C^{ie}

3 POINTS DE VENTE :

Siège social et dépôt : 68, rue du Dôme, BOULOGNE-SUR-SEINE

Tél. : 408-94-22

Pont : 108, quai du Président-Roosevelt, ISSY-LES-MOULINEAUX

Tél. : 642-74-30 et la suite

Dépôt : 31, avenue Pierre-Grenier, BOULOGNE - SUR - SEINE

Tél. : 605-52-54

**BOUCHERIE
TRIPERIE**

ÉTABLISSEMENTS
DRIEUX
S. A.

**VOLAILLES
PORC FRAIS**

LA BOUCHERIE PILOTE DE SAINT-CLOUD

26, rue Royale SAINT - CLOUD

605-46-77

54, rue Saint-Dominique - Paris 7^e - Tél. 705-51-73

70, rue Saint-Dominique - Paris 7^e - Tél. 551-00-74

Location et lavage de couches pour bébés
chez vous ou à la clinique

AMERICAN DIAPER-SERVICE

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD - Téléphone : 603-78-91

ENTREPRISE GENERALE DE CLOTURES

(TREILLAGES - GRILLAGES - CIMENT)

C. SANNEQUIN

74, rue des Croissants, GARCHES 970-05-92

BALAC & CERVO

17, rue du Docteur-Desfossez, SAINT-CLOUD

Tél. : 825-58-89

LE CHAPELIN FRETZ

FLEURISTE

14, rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD Tél. 605-44-41

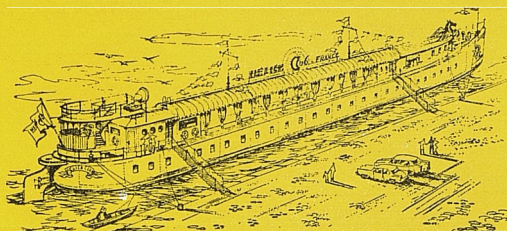
LIVRAISONS PARIS - BANLIEUE



M E N A G E R
DUCRETET-THOMSON
" TÉLÉ-GOUNOD " DISQUE
LACAILLE
17, rue Gounod, 92 - St-CLOUD 408-45-18
DÉPANNAGES TOUTES MARQUES
CONTINENTAL-EDISON

PEINTURE — RAVALEMENTS
VITRERIE — DECORATION

Revêtements façades et pignons
par procédés étanches



UNIQUE SUR LA SEINE (face au Bois de Boulogne)

BATEAU-RESTAURANT

" LE ROLLON "

Propriétaire : J. COLLIN

et son Club " LES GALÉRIENS " Son menu à 25 F et à la carte

Le rendez-vous des jeunes (Discothèque)

DEJEUNERS D'AFFAIRES - RECEPTIONS - MARIAGES
LUNCHS - COCKTAILS (jusqu'à 300 couverts)

825-38-36

Face au 48, quai Sadi-Carnot, 92 - SAINT-CLOUD (à 800 m du Pont de Saint-Cloud) - Location et renseignements : 604-30-92

CITROËN

GARAGE MAGENTA

1, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-95

LOCATION SANS CHAUFFEUR

Société DUCOUTUMANY & C^{IE}

3, boul. de la République, SAINT-CLOUD - VAL. 79-96

Agence Technique
pour la Construction Immobilière
A. T. E. C.

175, boulevard de la République, 92 - SAINT-CLOUD
Tél. : 408-86-05 +

ESTHÉTICIENNE - VISAGISTE - CONSEIL

Nicole LETOUR

124, bd de la République, SAINT-CLOUD - Tél. 603-84-44

Bâtiment F - 4^e étage (ascenseur)

TRAITEMENTS CLASSIQUES — MASSAGE DU VISAGE

Elizabeth Arden

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté



J. PARMENT

Diplômé E. O. A. et d'ÉTAT

22, RUE DE VERDUN - Tél. : 506-78-17

OPTIQUE DU BOIS

18, rue Étienne-Dolet - Tél. : 506-13-26
SURESNES

**INSTALLATIONS SANITAIRES
G. CIRASSE & C^{IE}**

COUVERTURE - PLOMBERIE - ELECTRICITE - CHAUFFAGE
72, rue Royale - SAINT-CLOUD - Tél. : 605-41-42
Modernisation et rénovation de l'habitat - P. HERTEMAN, gérant

COUVERTURE - PLOMBERIE - CHAUFFAGE CENTRAL
INSTALLATIONS SANITAIRES

E^{TS} A. DURIN

76, avenue du Maréchal-Foch - SAINT-CLOUD
Tél. : 408-80-77

G. Chamignon *Le Pâtissier de St-Cloud*

Pâtisserie . Confiserie . Boulangerie . Cuisine . Glaces

___ 13 Rue Gounod St-Cloud ___

Livraison à domicile ___ Vos commandes à **408.28.77**

Installations sanitaires - Chauffage central (gaz,
propane, mazout, charbon) - Arts ménagers

Henri LEGOU

Artisan agréé "Gaz de France"

8, rue Dailly, SAINT-CLOUD - Tél. 605-61-33, 920-06-03

PLOMBERIE - SANITAIRE

CHAUFFAGE CENTRAL - COUVERTURE

Crédit installation jusqu'à 3 ans Agréé Gaz de France

André ROGER

8 bis, rue de Montesquiou

8 bis, sente du Clos, 92 SAINT-CLOUD Tél. : 825-05-80

Votre opticien est à Saint-Cloud
près du monoprix

J.Tinlot

9 rue Dailly
TEL: 825.58.32

**Optique
St Cloud**

78 Bd de la République

LUNETTES MODERNES • LENTILLES de CONTACT • AUDIOMETRIE

Garage de la Poste

6, rue Gaston-Latouche
SAINT-CLOUD
825-45-40 - 605-17-44

ESSAI GAMME RENAULT 1969

RENAULT 

CARROSSERIE AUTOMOBILE
TRAVAUX PAR SPECIALISTES SUR MARBRE
PEINTURE EN ETUVE

" GARAGE PASTEUR "

21, rue Pasteur, SAINT-CLOUD - Tél. 825-77-47
825-45-40

CADEAUX
GADGETS
LISTE DE MARIAGE
JOUETS

elga

La Boutique de Cadeaux

9, RUE GASTON-LATOUCHE - SAINT-CLOUD
(A côté du cinéma Le Régent) Tél. : 605-66-16